

Stratégie Nationale pour les Migrations



République de Djibouti



Stratégie Nationale pour les Migrations



Ministère de l'Intérieur



Acronymes et abréviations

ADPC	African Diaspora Policy Center
AMMI	Addressing Mixed Migration Flows in Eastern Africa
AUC	Africa Union Commission (Commission de l'Union Africaine)
BBC	British Broadcasting Corporation
BIT	Bureau International du Travail (Secrétariat permanent de l'Organisation internationale du Travail)
BMZ	Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement
CICR	Comité International de la Croix- Rouge
CNDH-Dj	Commission Nationale des Droits de l'Homme de Djibouti
COAM	Centre d'Orientation et d'Assistance aux Migrants
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
COVID-19	Coronavirus 2019
DISED	Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques (actuellement INSD)
DRC	Danish Refugee Council (Conseil Danois pour les réfugiés)
DTM	Displacement Tracking Matrix
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence Allemande de Coopération au Développement)
IDF	IOM Development Fund (Fond de l'OIM pour le Développement)
IDH	Indicateur de Développement Humain
IGAD	Intergovernmental Authority for Development (Autorité Intergouvernementale pour le Développement)
ILO	International Labour Organisation (Organisation Internationale du Travail)
INSD	Institut National des Statistiques de Djibouti
KNOMAD	Knowledge Partnership on Migration and Development, World Bank (Banque Mondiale)
MCN	Mécanisme de Coordination Nationale
MECC	Migration, Environnement et Changement Climatique
MFF	Ministère de la Femme et de la Famille
MIDAS	Migration Information and Data Analysis System
MiGoF	IOM Migration Governance Framework (Cadre de la Gouvernance sur la Migration de l'OIM)
MMTF	Mixed Migration Task Force (Groupe de Travail sur la Migration Mixte)
MSGov	Maastricht Graduate School of Governance
NFI	Non-Food Items (Articles Non-Alimentaires)

Acronymes et abréviations

NRC	Norwegian Refugee Council (Conseil Norvégien pour les réfugiés)
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONARS	Office National pour l'Assistance aux Réfugiés et aux Sinistrés
ONUDC	United Nations Office on Drugs and Crime (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime)
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies pour le VIH/ SIDA)
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PASS	Programme d'Assistance Sociale de Santé
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RMFM	Regional Ministerial Forum on Migration
RMMS	Regional Mixed Migration Secretariat
S&E	Suivi et Evaluation
SCAPE	Stratégie de la Croissance Accélérée et de la Promotion de l'Entreprise
U.S./ USA	Etats-Unis d'Amérique
UE	Union Européenne
UN	United Nations (Nations Unies)
UNDESA	UNDESA : United Nations Department of Economic and Social Affairs (Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies)
UNFD	UNFD : Union Nationale des Femmes de Djibouti
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	United Nations Children's Fund (Fond des Nations Unies pour l'Enfance)

Table des matières

Acronymes et abréviations	iv
Résumé	1
Méthodologie de la Stratégie	2
Contexte socioéconomique et état des lieux de la migration à Djibouti	5
Lois et législations	12
Cadres juridiques et législatifs nationaux relatifs à la migration	12
Thèmes transversaux	15
Migration et droits humains	15
Migration, intégration et cohésion sociale	17
Statistiques, collecte de données, études, recherches, analyse et partage des connaissances sur la migration	18
Coopération, Partenariat et Plaidoyer	22
Migration et Intégration régionale	23
Cadre Stratégique de la Gestion de la Migration	25
Gouvernance de la migration	25
Mobilité	30
Migration irrégulière, traite des personnes et trafic illicite des migrants	31
Migration, sécurité nationale et gestion/ contrôle des frontières	33
Migration, Protection et Santé	36
Migration et santé	36
Sauvetage des vies humaines, résilience et réponses durables aux situations de vulnérabilités	38
Migration des enfants	40
Migration, femmes, familles et genre	42
Retour volontaire, réinstallation et réintégration des migrants	43

Table des matières

Migration et Développement	45
Intégrer la migration dans les politiques sectorielles de développement	45
Migration de travail- migration, éducation, formation et emploi	46
Migration des compétences	48
Renforcer le rôle de la diaspora djiboutienne dans le développement de Djibouti	50
Renforcer le rôle de la migration dans le développement de Djibouti	52
Migrations internes	54
Migration, changement climatique et environnement	55
Suivi de la Stratégie Migratoire de la République de Djibouti	58
Conclusion et perspectives	59
Références bibliographiques	62
Annexes	67
Glossaire	67
Réunions de Mr. Ibrahima Amadou Dia :	71
Consultant pour la Stratégie Migratoire	71



Résumé

La Stratégie Nationale pour les Migrations de la République de Djibouti se veut une base fondamentale pour renforcer la gouvernance de la migration et pour faire de la migration un vecteur pour le développement du pays.

Elle est en conformité avec la Constitution de la République de Djibouti, les lois et législations nationales relatives à la migration et les instruments normatifs et politiques internationaux sur la migration, y compris le Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Programme des Nations Unies en matière de Développement Durable.

Elle est basée sur une démarche participative et inclusive impliquant les principaux acteurs étatiques et non-étatiques et une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics, conformément aux recommandations du Pacte Mondial. Des consultations approfondies ont été menées avec différentes entités ministérielles; les institutions techniques décentralisées; les autorités régionales ; les institutions monétaires; des organisations nationales sur les droits humains; les organisations internationales / multilatérales inter alia, les ONG internationales ; les ambassades et missions diplomatiques, en se basant sur un guide d'entretien semi-structuré.

La stratégie met l'accent sur une perspective holistique et transversale de la migration. Elle tient compte des thèmes essentiels (inter alia) tels que la gouvernance et la gestion de la migration ; le contrôle, la surveillance, la gestion et la régulation des frontières ; la protection des droits des migrants, le sauvetage des vies humaines, la résilience pour faire face à des situations de vulnérabilité ; la migration et le développement ; la diaspora et le développement ; la migration, le changement climatique et l'environnement ; l'aide à la réinstallation, au retour volontaire et à la réintégration ; les statistiques, la collecte de données, les études, recherches, et analyses sur la migration ; la coopération, le dialogue national, régional et international sur la migration ; la lutte contre la migration irrégulière ; la traite des personnes et le trafic illicite des migrants, entre autres.

En couvrant divers aspects de la migration, elle se veut un cadre pour renforcer la gouvernance et la gestion de la migration, répondre aux défis fondamentaux de la migration à Djibouti et maximiser le rôle de la migration dans le développement.

Des sessions de travail avec les diverses institutions gouvernementales se sont tenues le 2, 3 et 11 août 2021, sous la présidence du coordinateur national de la migration, en vue de récolter les avis sur le document.

Méthodologie de la Stratégie

La stratégie nationale pour les migrations se veut une base fondamentale pour renforcer la gouvernance de la migration et le rôle de la migration dans le développement du pays. Cette stratégie entend contribuer à une gestion efficace de la migration pour répondre aux défis liés aux flux migratoires conformément aux instruments juridiques nationaux et aux engagements internationaux auxquels la République de Djibouti est signataire.

Elle tient compte des thèmes suivants (inter alia) : la gouvernance de la migration ; la gestion et la régulation des frontières ; la protection des droits des migrants ; la migration, les diasporas et le développement de Djibouti ; l'aide à la réinstallation, au retour volontaire et à la réintégration ; le sauvetage des vies humaines et la résilience pour parer à des situations de vulnérabilités ; le renforcement de la coopération et du partenariat au niveau national, régional et international ; la lutte contre la migration irrégulière, la traite des personnes et le trafic illicite des migrants.

La stratégie nationale pour les migrations est conforme à la Constitution de la République de Djibouti, à ses lois et législations nationales relatives à la migration et à ses instruments nationaux de politique de développement (notamment Vision Djibouti 2035¹, SCAPES², et le nouveau Plan national de développement *Djibouti Ici* (en cours d'élaboration) ainsi qu'aux instruments normatifs et politiques internationaux sur la migration, y compris les Conventions, les traités internationaux et les instruments politiques sur la migration tels que (inter alia) : le Pacte Mondial sur les migrations³, le *Programme des Nations Unies en matière de Développement Durable*⁴, le *Cadre de la Gouvernance sur la Migration de l'OIM*⁵, la *Vision Stratégique de l'OIM*⁶, la *Stratégie Continentale de l'OIM pour l'Afrique*⁷, la *Stratégie nationale de l'OIM pour Djibouti*⁸, UN Horn of Africa strategy⁹, le *Cadre de la Politique Migratoire de la Commission de l'Union Africaine*¹⁰, la *Politique Migratoire de l'IGAD*¹¹, entre autres.

- 1 République de Djibouti (2014) *Djibouti Vision 2035* (Djibouti).
- 2 République de Djibouti (2015) *Stratégie pour la Croissance Accélérée et la Promotion de l'Emploi* (SCAPE) 2015–2019 (Djibouti).
- 3 Assemblée Générale des Nations Unies (2018) *Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* Marrakech (Maroc), 10 et 11 décembre 2018 Point 10 de l'ordre du jour provisoire** Document final de la Conférence, A/CONF.231/3*
- 4 UN (2015) *Transforming our World: The 2030 Agenda for Sustainable Development* United Nations Available at <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/21252030%20Agenda%20for%20Sustainable%20Development%20web.pdf>
- 5 IOM (n.d.) IOM Migration Governance Framework (MiGoF) https://www.iom.int/sites/default/files/about-iom/migof_brochure_a4_en.pdf (Consulté 7 Avril 2021)
- 6 IOM (2019) Strategic Vision Setting a Course for IOM (2019-2023) <https://publications.iom.int/system/files/pdf/iom-strategic-vision.pdf>
- 7 IOM (2021) IOM Djibouti Country Strategy 2021-2024. Geneva: International Organization for Migration.
- 8 IOM (2020) IOM Continental Strategy for Africa 2020–2024 Geneva: International Organization for Migration.
- 9 IOM (2020) East and Horn of Africa Regional Strategy 2020–2024 https://www.iom.int/sites/default/files/documents/east_and_horn_of_africa_regional_strategy_2020-2024_5nov20_v06.pdf ((Consulté 13 Juillet 2021)
- 10 African Union Commission (AUC) (2018) *African Union Revised Migration Policy Framework* Addis Ababa: African Union Commission
- 11 Intergovernmental Authority on Development (IGAD) (2012) *IGAD Regional Migration Policy Framework*.

La méthodologie est basée sur une démarche participative et inclusive impliquant les principaux acteurs étatiques et non-étatiques sur les questions de migration. Elle s'articule autour d'une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et celle mobilisant l'ensemble de la société, conformément aux recommandations du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

La méthodologie est basée sur la triangulation des méthodes, sources et données. Des entretiens semi-structurés approfondis ont été menés auprès des principales institutions gouvernementales (ministères, agences nationales spécialisées, ambassades et missions diplomatiques djiboutiennes à l'étranger, etc.) et non-gouvernementales (ONG, société civile, secteur privé, organisation d'employeurs et de travailleurs, etc.), les acteurs décentralisés (gouverneurs, préfets, sous-préfets, représentants des élus locaux), les organisations internationales et les partenaires techniques et financiers qui s'intéressent aux questions migratoires à Djibouti, les migrants et les associations de migrants et de diasporas. Les consultations approfondies basées sur un guide d'entretien semi-structuré ont été menées avec les institutions suivantes :

- ★ Les entités ministérielles concernées
- ★ Les institutions techniques ; les autorités régionales;les institutions monétaires;
- ★ Les organisations nationales sur les droits humains ;
- ★ Les organisations internationales/ multilatérales, les ONG internationales;
- ★ Les ambassades et missions diplomatiques accréditées à Djibouti. (Voir en annexe : la liste des personnes rencontrées ainsi que leur affiliation institutionnelle).

Les entretiens ont porté sur divers thèmes liés à la gouvernance de la migration et au lien entre la migration et le développement (voir table des matières). Les interviews ont ciblé les informateurs-clés et sont basés sur une liste établie par le Ministère, le Comité de Pilotage, les autres entités ministérielles et acteurs concernés en étroite collaboration avec l'Organisation Internationale pour les Migrations.

Des entretiens approfondis ont été menés auprès des populations migrantes vulnérables (migrants irréguliers, migrants de retour volontaire ou involontaire, membres de la diaspora, migrants ruraux et urbains).

Des groupes de discussion (focus groups) ont été effectués auprès des principaux acteurs de la gestion de la migration à Djibouti et ont porté sur divers aspects de la migration à Djibouti et les implications en termes d'options politiques, y compris les éléments fondamentaux à intégrer dans la stratégie migratoire ; comment renforcer les capacités des acteurs étatiques et non-étatiques en matière de gouvernance de la migration ; comment résorber les carences et les

déficits au niveau du système statistique pour une meilleure compréhension du phénomène migratoire à Djibouti, les voies et moyens pour pallier les défis fondamentaux des migrations internes et internationales djiboutiennes, maximiser le potentiel de développement des migrants et de la diaspora.

Une revue approfondie de la littérature sur les divers aspects de la migration djiboutienne a été effectuée, prenant en considération les publications officielles (décrets, lois et législations nationales, cadres de politiques de développement, etc.) ; de même que les rapports et documents préparés par les acteurs et institutions nationaux et locaux (entités gouvernementales, ONG et associations locales, universités et institutions de recherche, etc.) ; la littérature spécialisée des organisations internationales, continentales, et sous-régionales (OIM, OIT, IGAD, AUC, PNUD, HCR, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, CICR, ICMPD, etc.) et la littérature académique. Cette recherche documentaire est basée sur une liste de références bibliographique détaillée pour un état des savoirs actualisé et approfondi des migrations internes et internationales djiboutiennes et sur les questions de gestion migratoire.



Contexte socioéconomique et état des lieux de la migration à Djibouti

Situé sur le détroit de Babeb – Mandeb à l'entrée sud de la Mer Rouge et servant de porte d'entrée au Canal de Suez, la République de Djibouti a accédé à l'indépendance le 27 juin 1977. La superficie de Djibouti est de 23, 180 km². La population de Djibouti était estimée à 865, 267 habitants (World Fact Book 2018, cité par ILO 2020 : 12, Index Mundi) en 2017. Selon la Banque mondiale, elle serait de 988 002 habitants en 2020.¹² Selon des estimations plus récentes de la Division de la Population des Nations Unies, la population de Djibouti serait de 1 004 388 d'habitants en 2021.¹³ La structure démographique de Djibouti est caractérisée par la jeunesse de la population. Environ 74% de la population est en dessous de l'âge de 35 ans (Gouvernement de Djibouti 2014 : 6).

Alors que les conflits dans les régions de l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et au Moyen-Orient notamment au Yémen font de cette région une zone en proie à des instabilités multiples, Djibouti jouit d'une paix et stabilité. La présence de nombreuses bases militaires à Djibouti atteste de son importance géostratégique (The Economist 2016, Oladipo 2015, World Bank 2018, BBC 2018, cité par ILO 2020 : 12). Djibouti accueille des flux continus de migrants irréguliers essentiellement originaires d'Ethiopie (IOM 2020, IOM 2021¹⁴, voir aussi IOM DTM Djibouti¹⁵).

Djibouti est une puissance portuaire au niveau de la sous-région est-africaine. Le port de Djibouti étant l'une des principales sources de devises pour Djibouti en plus des retombées financières de la présence de bases militaires et d'unités de forces antipirates sur le sol djiboutien. D'ailleurs, une part prépondérante des importations et des exportations (90%) de l'Ethiopie s'effectue à travers le port de Djibouti (The Economist 2016, Oladipo 2015, World Bank 2018, BBC 2018, cité par ILO 2020 : 12).

La croissance économique enregistrée ces quinze dernières années est due entre autres à l'apport fondamental du secteur portuaire dans le développement économique du fait du renforcement de la coopération au niveau économique et infrastructurel avec le pays voisin, l'Ethiopie qui a recours aux ports de Djibouti pour son ouverture maritime. Le développement des ports de Tadjourah a permis d'étendre le rôle important de Djibouti comme un hub maritime régional et, en même temps, représentent une source de création d'emploi et de richesse pour le pays. Djibouti joue un rôle dans le processus d'intégration régionale en Afrique de l'Est et abrite le siège de l'IGAD (Styan 2013).

12 Banque mondiale (n. d.) Population, total – Djibouti <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL?locations=DJ> (Consulté le 24 Aout 2021)

13 <https://www.worldometers.info/world-population/djibouti-population/#:~:text=The%20current%20population%20of%20Djibouti,year%20according%20to%20UN%20data.>

14 IOM DJIBOUTI MONTHLY REPORT #19 APRIL 2021 https://djibouti.un.org/sites/default/files/2021-05/IOM%20Dji_Monthly%20report%20April_ENG2021.pdf (Consulté le 24 Aout 2021)

15 IOM DTM Djibouti <https://dtm.iom.int/djibouti> (Consulté le 24 Aout 2021)

Malgré les efforts en matière de croissance économique (République de Djibouti 2019) et de développement humain (PNUD 2020, République de Djibouti 2019, La Nation 2019), la pauvreté, le chômage, la malnutrition infantile et l'analphabétisme constituent des défis fondamentaux du développement du pays (Banque Mondiale 2015, République de Djibouti 2019, La Nation 2019). Le rapport mondial de développement du PNUD de 2020 classe Djibouti à la 166e position (sur les 188 pays) selon l'indicateur de développement humain (IDH) (0,524) (PNUD 2020) alors que le pays était classé 172^e avec un IDH de 0,473 en 2016 (PNUD 2016).

La Banque Mondiale considère Djibouti comme un pays à revenu faible-intermédiaire. En 2017, le PIB de Djibouti était estimé à 2,029 milliards de dollars US.). Les transports et les services constituent l'un des facteurs-clé de la croissance économique accélérée de Djibouti ces dernières décennies, avec une croissance moyenne de 3,1 % durant la période 2001-2017 (Banque Mondiale 2018 a). La République de Djibouti enregistre malgré les effets de la pandémie COVID-19 un taux de croissance de 5,5 % en 2021 qui devrait s'établir en moyenne à 6,2 % en 2022. (Banque Mondiale).

La faible pluviométrie et la rareté des terres arables (- 4%) entraînent un recours à l'importation de produits alimentaires. Djibouti n'est pas à l'abri des fluctuations économiques mondiales telles que l'augmentation du prix du pétrole et des denrées alimentaires (Banque Mondiale 2018 a).

On note une faible représentativité statistique des migrations internationales des Djiboutiens comparée au stock de l'immigration à Djibouti. En 2015, le nombre de Djiboutiens à l'étranger était estimé à 15 927 (UNDESA 2015 a). Des estimations récentes font état de 18 668 Djiboutiens à l'étranger (soit 1,9% de la population totale djiboutienne). 53,6% (soit 10 000) des Djiboutiens à l'étranger résident dans les pays membres de l'Union Européenne (AFFORD 2020).

Les principaux pays de destination des Djiboutiens à l'étranger sont la France, l'Ethiopie, le Canada, la Libye et la Belgique. La France attire davantage des Djiboutiens du fait de l'héritage colonial et des liens linguistiques (le Français comme langue officielle) et culturels (UNDESA 2015 a). Le Sénégal et le Maroc représentent de plus en plus des destinations de la migration internationale estudiantine djiboutienne.

Selon la Banque Mondiale, les transferts de fond des Djiboutiens de l'étranger s'élevaient à 69 millions de dollars US en 2017, soit 3,3% du PIB (KNOMAD 2018). Cependant, il existe des lacunes en matière de connaissances et de statistiques sur les transferts de fond des émigrés djiboutiens et leurs impacts sur le développement socio-économique (ILO 2020 : 13).

Djibouti est aussi un pôle de destination pour la migration de travail régulière et irrégulière. Les migrants irréguliers représentent une composante essentielle du secteur informel. Il n'existe pas de données statistiques désagrégées et actualisées sur la migration de travail. Les migrantes travailleuses domestiques sont essentiellement originaires de l'Ethiopie et de la Somalie. Les migrants éthiopiens et somaliens exercent principalement dans la maçonnerie, la mécanique, et les services de gardiennage. Les migrants chinois, érythréens, éthiopiens, et somaliens opèrent dans le secteur du bâtiment et de la construction. Les migrants indiens sont essentiellement



recrutés dans le secteur informatique. Les migrants yéménites évoluent dans le secteur de la restauration et du commerce (ILO 2020 : 12)

Des programmes-pilotes et des accords bilatéraux en migration de travail ont été initiés entre Djibouti et des pays de destination tels que le Canada, le Qatar et l'Arabie Saoudite mais on ne dispose pas d'information quant à leur pérennité (ILO 2020).

Le partenariat entre les Universités de Djibouti, de Nairobi et de Somalie contribue à une circulation des enseignants au niveau de ces pays et à des programmes d'échange et de mobilité entre ces universités. Par ailleurs, des enseignants de diverses nationalités (rwandaise, sénégalaise, malgache, congolaise, marocaine, etc.) sont recrutés dans les structures d'enseignement djiboutiennes. Des médecins spécialisés cubains sont recrutés temporairement dans les hôpitaux et établissements de santé djiboutiens dans le cadre d'une coopération entre les ministères de la santé de Cuba et de Djibouti. La migration régulière de travail concerne également les travailleurs qualifiés qui opèrent au niveau des bases militaires, des organisations régionales (IGAD), des organisations internationales, des agences spécialisées onusiennes, les ONG internationales, les ambassades et les missions diplomatiques, le secteur privé et la coopération technique, entre autres secteurs (ILO 2020).

L'engagement avec la diaspora dans l'optique du développement national est une priorité du gouvernement djiboutien. L'introduction d'un visa électronique (e-visa) en 2019 avec le soutien de l'OIM, de la Commission Européenne et de la BMZ permet de faciliter l'accès au visa pour les visiteurs et investisseurs étrangers (AFFORD 2020). En outre, la stratégie nationale pour l'engagement de la diaspora djiboutienne au service du développement a été lancée au mois de février 2021 par le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale de Djibouti en coordination avec l'OIM¹⁶

Les dynamiques migratoires vers Djibouti sont liées aux situations prévalant dans les pays limitrophes. L'insécurité, les persécutions, la violence, les conflits, la pauvreté, la dégradation des conditions de vie, le changement climatique et la dégradation de l'environnement et l'instabilité politique et économique entraînent l'afflux de migrants des pays voisins vers Djibouti. Important point de transit pour la migration irrégulière vers les pays du Golfe, Djibouti attire des flux continus de migrants irréguliers provenant d'Éthiopie, d'Erythrée et de Somalie. Djibouti est aussi un pays de destination (Commission Européenne 2013, IOM 2017).

Il est difficile d'avoir des statistiques fiables et actualisées sur le nombre de migrants irréguliers à Djibouti. Cependant, selon les estimations, plus de 100 000 migrants irréguliers résideraient à Djibouti (ILO 2020 : 14). Les estimations du nombre des migrants irréguliers se basent essentiellement sur les migrants officiellement enregistrés ou identifiés durant leur parcours migratoire. Si l'on tient compte des problèmes de mesure des flux de migrants irréguliers et de la porosité des frontières, les estimations du nombre de migrants irréguliers présents sur le territoire djiboutien devraient être revues à la hausse (Expertise France, AMMI, RMMS 2018 : 8).

Des milliers de migrants irréguliers traversent Djibouti vers le Yémen chaque mois (e.g., MGSOG 2018: 5, DTM- OIM 2021¹⁷). Selon les chiffres de l'OIM approximativement 112 000 migrants ont été observés aux différents points de suivi des flux en 2021. Les traversées sont souvent périlleuses et sont à l'origine d'évènements tragiques. Les migrants peuvent mourir le long des corridors migratoires maritimes ou terrestres du fait des noyades, de la soif, de la forte chaleur, de la déshydratation, des maladies et de la fatigue.

Cette migration périlleuse et parfois dramatique emprunte les axes bidirectionnels Éthiopie-Djibouti- Yémen. Elle s'effectue aussi à travers la Somalie (RMMS 2016 a, DAI and Euro Trends 2015, cité par MSGov 2018).

Les migrations irrégulières éthiopiennes vers Djibouti puis le Yémen et l'Arabie Saoudite sont fondamentalement motivées par la recherche de meilleures conditions de vie et d'opportunités économiques pour parer à la pauvreté et à la marginalisation socioéconomique dans les familles et les communautés d'origine.

16 La Nation (2021) *Lancement du document sur la Stratégie Nationale de la Diaspora djiboutienne* (28 Février 2021) <https://www.lanation.dj/lancement-du-document-sur-la-strategie-nationale-de-la-diaspora-djiboutienne/> (Consulté: 2 Mai 2021)

17 DTM IOM Djibouti – Stranded Migrants (As Of 16 April 2021) <https://dtm.iom.int/reports/djibouti-%E2%80%94-stranded-migrants-16-april-2021-0> (Accessed 25 August 2021)

Le flux continu de migrants irréguliers en transit et l'existence des réseaux de passeurs constituent quelques-uns des défis fondamentaux de la gouvernance de la migration. Afin d'apporter des réponses efficaces à ces défis, les autorités gouvernementales djiboutiennes collaborent avec les partenaires techniques et financiers dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants (Expertise France, AMMI, RMMS 2018 : 1).

Même si les migrants irréguliers en partance pour le Yémen et l'Arabie Saoudite via Djibouti sont majoritairement des hommes, il existe, néanmoins, de plus en plus, une migration de femmes et de filles vers les autres pays du Golfe où elles sont souvent employées comme domestiques (Expertise France, AMMI, RMMS 2018 : 8). Les femmes migrantes sont vulnérables à la violence basée sur le genre lorsqu'elles empruntent les corridors migratoires. (Cité par MSGov 2017 : 7).

Le trafic illicite de migrants est l'une des dimensions de la migration irrégulière. Les passeurs opèrent à travers des réseaux qui facilitent la traversée du Yémen via la Mer Rouge et le Golfe d'Aden (Horwood 2015). Les migrants irréguliers ont recours aux passeurs pour leur transport de l'Ethiopie vers le Djibouti moyennant de l'argent. Ceux qui ne sont pas en mesure de déboursier de l'argent aux passeurs empruntent la route à pied dans des conditions extrêmement difficiles. Ces migrants exposent leur vie au danger, endurent la faim, la soif et courent le risque d'être victimes d'extorsion et d'abus (RMMS 2016 a, DAI and Euro Trends 2015).

Les réseaux de passeurs opèrent le long de l'axe migratoire bidirectionnel (Ethiopie-Djibouti-Yémen) selon une logique transnationale à travers des ramifications en Ethiopie, à Djibouti, au Yémen et dans d'autres pays du Golfe. Ces réseaux de trafic illicite des migrants sont des organisations criminelles transnationales bien structurées et sophistiquées. Ils sont constitués de divers individus (coordonnateurs, organisateurs, recruteurs, transporteurs et guides, et prestataires de service, etc.). Selon l'ONU DC, il s'agit « d'un processus de trafic illicite des migrants organisé à l'avance où les passeurs fournissent des services aux migrants irréguliers durant toutes les étapes de leurs voyages ».



Le gouvernement djiboutien a mis en place un dispositif national de lutte contre la traite des personnes notamment avec l'adoption de la Loi No. 133/AN/16/7 ieme L 2003 portant sur la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants conformément aux instruments internationaux normatifs tels que le Protocole de Palermo.

Cette nouvelle loi adoptée par le gouvernement de Djibouti en 2016 qui fait suite à la loi de 2007 traduit les efforts du gouvernement de Djibouti pour combattre le problème de la traite des personnes à Djibouti.

En outre, grâce au soutien de la communauté internationale, le personnel judiciaire et les forces de sécurité ont pu bénéficier de formations et de renforcement de capacités sur les questions de trafic illicite des migrants et de traite des personnes. Pour se conformer aux instruments internationaux, on note le besoin de renforcer la prévention et la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants, y compris la nécessité de mettre en place un système formel de collecte, d'analyse, de partage des données et d'informations sur ces fléaux. Les institutions chargées de la lutte contre le trafic illicite des migrants et la traite des personnes sont confrontées au manque de moyens financiers et à des capacités techniques limitées (Expertise France, AMMI, RMMS 2018 : 1).

Djibouti est à la fois un pays de transit et de destination pour de nombreux réfugiés et demandeurs d'asile. En plus d'être un important point de passage pour des milliers de migrants irréguliers en partance pour le Yémen et les pays du Golfe, Djibouti accueille sur son sol des milliers de demandeurs d'asile originaires des pays voisins fuyant les conflits, la violence, les persécutions, l'insécurité alimentaire, les violations des droits humains ou à la recherche de meilleures opportunités économiques et professionnelles (OIM, n.d.; RMMS 2016 a, cité par MSGov 2018 : 3).

Les réfugiés de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique notamment ceux originaires de l'Ethiopie et de la Somalie représentent l'écrasante majorité de la population des réfugiés à Djibouti (UNDESA 2015a, UNHCR 2021).

Le HCR estimait le nombre de réfugiés yéménites à Djibouti depuis le début du conflit à 37 428 personnes au mois de mai 2017 (UNHCR 2017b, cité par MSGov 2018 : 5). Les réfugiés yéménites représentaient 53% du total des réfugiés accueillis à Djibouti en 2017. Les autres se répartissaient comme suit : 42% étant des migrants de transit et 5% des Djiboutiens de retour (UNHCR 2017a, cité par MSGov 2018 : 5). En mars 2018, Djibouti avait accueilli 27, 366 réfugiés et demandeurs d'asile originaires pour la plupart d'entre eux de la Somalie, de l'Ethiopie, du Yémen et de l'Erythrée (MMC 2018, cité par MSGov 2018). Selon les données plus récentes du HCR, en 2020, Djibouti avait accueilli 21,208 réfugiés et 10,811 demandeurs d'asile (UNHCR 2021).¹⁸

Les réfugiés yéménites et somaliens provenant de la Somalie du sud et du centre sont éligibles au statut de réfugiés « prima facie ». Le processus de détermination du statut de réfugié pour les demandeurs d'asile se fait grâce à une collaboration entre le HCR et l'ONARS (RMMS 2016a, cité par MSGov 2018 : 4).

¹⁸ UNHCR Djibouti <https://reporting.unhcr.org/djibouti> (Consulté le 25 Aout 2021)



Djibouti a mis en œuvre le Cadre Global sur les Réfugiés (en Anglais : *Comprehensive Refugee Framework*) dont l'adoption est consécutive à la Déclaration de New York sur les Réfugiés et les Migrants en septembre 2016. Le Cadre Global sur les Réfugiés recommande de faciliter un meilleur accès des réfugiés aux services sociaux de base, y compris la santé, l'éducation et le marché du travail (UNHCR 2018). La nouvelle loi sur les réfugiés garantit l'égal accès des citoyens et des réfugiés à l'éducation, aux soins de santé, au travail et la mobilité en dehors des camps (Smith and Carruth 2017, MSGov 2018 : 4).

Markazi, Holl Holl et Ali Addeh sont les villages de réfugiés à Djibouti. L'afflux de Yéménites fuyant la guerre, les persécutions et la violence a entraîné la création du camp de Markazi en 2015, situé près d'Obock dans la zone côtière près de la Mer Rouge. Le site d'Ali Addeh abrite plus de la moitié des réfugiés accueillis par Djibouti.

Une étude sur les enfants de la rue de 2018 commanditée par le Ministère de la Femme et de la Famille avec l'appui technique de l'OIM à Djibouti analyse les conditions de vie des enfants en situation de rue et leurs vulnérabilités. Elle met en exergue la prépondérance des enfants en situation de rue provenant d'Ethiopie (84,8% du nombre total des enfants de rue recensés dans le cadre de cette étude) dans la ville de Djibouti. Seuls, 9,1% de ces enfants recensés sont originaires de Djibouti (République de Djibouti- Ministère des Femmes et des Familles 2018 : 7). Cette étude a mis en exergue les caractéristiques sociodémographiques des enfants en situation de rue ainsi que les causes de leur présence dans la rue et les violences, y compris leurs vulnérabilités.

Djibouti s'active dans le processus d'intégration régionale en tant que membre du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) et membre de l'IGAD. Le COMESA, une organisation régionale regroupant 21 Etats membres, a mis en place depuis 1984 un Protocole pour une Relaxation Graduelle et une Eventuelle Elimination des Conditions de Visa. Cependant, ce protocole n'a pas encore été effectivement mis en œuvre. Le Protocole du COMESA pour la Libre Circulation des Personnes, du Travail, et des Services, le Droit à l'Etablissement et à la Résidence a été adopté en 2001. Cependant, celui-ci n'a pas été ratifié par plusieurs pays membres du COMESA, à l'exception du Burundi, du Kenya, du Rwanda, et du Zimbabwe (COMESA 2017 : 4). Djibouti est membre de l'IGAD et en abrite le siège. L'IGAD est en train d'élaborer un Protocole pour la libre circulation des personnes et un Protocole sur la Transhumance pour renforcer l'intégration régionale entre les pays membres.

Lois et législations

Cadres juridiques et législatifs nationaux relatifs à la migration

Les lois et les législations sur la migration à Djibouti sont intégrées dans les cadres juridiques tels que la Constitution, le Code Pénal djiboutien et le Code du Travail djiboutien. Celles-ci portent sur les conditions d'entrée et de séjour, la protection des réfugiés, la lutte contre la migration irrégulière, y compris la traite des personnes et le trafic illicite des migrants (OIM 2015).

Conditions d'entrée et de séjour

La Loi n°40/AN/19/8ème L du 21/01/2019 est relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en République de Djibouti. Cette loi bannit la migration irrégulière (absence de documents de voyage valide, ressources financières insuffisantes pour vivre décemment à Djibouti).

Statut des réfugiés

La Loi n°159/AN/16/7ème L du 05 janvier 2017¹⁹ porte sur le statut des réfugiés en République de Djibouti. En vertu de cette loi, les réfugiés ont les mêmes droits au même titre que les autres étrangers à Djibouti.

Naturalisation

L'article 15 du Code de la nationalité djiboutienne de 2004 fixe les conditions pour la naturalisation, y compris le fait d'avoir résidé à Djibouti, avec un statut régulier, pendant au moins 10 ans. L'article 16 de cette loi prévoit une réduction à 5 ans du nombre d'années de résidence requises, pour les étrangers qui, par leurs talents et leurs capacités, ont contribué exceptionnellement au rayonnement du pays ou ont le potentiel d'apporter une immense contribution.²⁰

19 République de Djibouti (2016) Loi N° 159/AN/16/7ème L portant statut des réfugiés en République de Djibouti. Disponible sur www.presidence.dj/texte.php?ID=159&ID2=2017-01-05&ID3=Loi&ID4=1&ID5=2017-01-15&ID6=n

20 République de Djibouti (2004) « Loi n°79/AN/04/5ème L Portant Code de la nationalité djiboutienne ». *Journal Officiel*. Disponible sur http://citizenshiprightsafrika.org/wp-content/uploads/2016/01/Djibouti_Portant_Code_de_la_Nationalite_79AN045eme_2004.pdf.

Double citoyenneté

La Loi n° 003/AN/18/8 ème L²¹ du 12 avril 2018 portant Code civil en son Article 30 dans le Chapitre 2 définit les citoyens djiboutiens comme étant ceux nés d'un parent djiboutien, soit à Djibouti ou à l'étranger. Cette loi autorise la double citoyenneté.

Droit de vote des Djiboutiens à l'étranger

La Loi organique n° 1/ AN /92 relative aux élections du 29 octobre 1992²² (modifiée en 2002) reconnaît le droit de vote des Djiboutiens à l'étranger et en fixe les conditions.

Lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants

La lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants constituent des préoccupations pour le gouvernement de Djibouti. La Loi n°133/AN/16/7^{ème} L adoptée en 2016 porte sur la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants. Cette loi prohibe toutes les formes de traite, y compris la traite sexuelle et combat le travail ou les services forcés et les conditions de travail extrêmes. Elle protège les femmes, les mineurs et les personnes sujettes à des souffrances physiques et mentales comme de possibles victimes de la traite des personnes. Cette loi en son Chapitre V prévoit une assistance juridique, psychologique, médicale et sociale et un hébergement approprié aux victimes de la traite des personnes.²³

Le gouvernement djiboutien avait adopté un Plan National d'Action 2014-2020 de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants. Le Plan National d'Action contre la Traite des Personnes incluait le comité interministériel pour la coordination de la lutte contre la traite des personnes. Ce Plan mettait l'accent sur le renforcement de la coopération régionale, bilatérale et internationale ; la protection et l'assistance des victimes de la traite et le renforcement des capacités (OIM 2015).

Lutte contre le terrorisme

La Loi no. 111/AN/11/6^{ème}²⁴ visant à lutter contre le terrorisme et d'autres formes de criminalité, y compris toutes les formes de traite des personnes est toujours en vigueur. Cette loi prévoit des sanctions contre les auteurs de traite.

21 République de Djibouti (2018) Loi n° 003/AN/18/8 ème L du 12 avril 2018 portant Code civil., Accessible: <https://www.droit-afrique.com/uploads/Djibouti-Code-civil-2018.pdf> . Voir aussi : <https://www2.ohchr.org/english/issues/women/docs/OtherEntities/OSJI%20CitizenshipAfricaStudy.pdf>

22 Loi organique n° 1/ AN /92 relative aux élections du 29 octobre 1992 <http://aceproject.org/ero-en/regions/afrika/DJ/djibouti-electoral-law-1992/view> (Consulté 7 Avril 2021)

23 République de Djibouti (2016 b) « Loi No 133/AN/16/7ème L portant sur la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants » *Journal Officiel*. Disponible sur www.presidence.dj/texte.php?ID=133&ID2=2016-03-24&ID3=Loi&ID4=6&ID5=2016-03-31&ID6=n.

24 République de Djibouti *Loi no. 111/AN/11/6ème relative à la lutte contre le financement du terrorisme*. https://menarights.org/sites/default/files/2019-11/Loi%20n%C2%B0110.AN_.11.6%C3%A8me%20L%20relative%20%C3%A0%20la%20lutte%20contre%20le%20financement%20du%20terrorisme.pdf (Consulté 7 Avril 2021)

Ratification des Conventions internationales

Djibouti a ratifié les Conventions suivantes relatives aux migrants et aux réfugiés²⁵:

- Convention relative au statut des réfugiés,
- Protocole relatif au statut des réfugiés,
- Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, 1989,
- Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée,
- Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée,
- Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants,
- Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui,
- Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage.

Cependant, Djibouti n'a pas ratifié les Conventions suivantes sur la migration²⁶:

- Convention (n° 97) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949,
- Convention des Nations Unies sur l'apatridie, 1954 et 1961,
- Convention (n° 143) de l'OIT sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975,
- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (ICRMW), 1990.

²⁵ Mission Permanente de la République de Djibouti auprès des Nations Unies (n.d.) *Etat des Ratifications* <http://www.djibouti.ch/mission/index.php/NationsUnies/NationsUnies> (Consulté 7 Avril 2021)

²⁶ ILO (2020: 27).



Thèmes transversaux

Migration et droits humains

La protection des droits humains des migrants est une dimension fondamentale de toute politique et de toute stratégie de gouvernance de la migration basée sur une perspective holistique et inclusive. L'adoption et la mise en œuvre des lois et des législations nationales et des instruments internationaux et régionaux pertinents en matière de droits des migrants sont une condition *sine qua non* pour la promotion et la protection des droits humains des migrants. Des activités de sensibilisation sur les droits humains des migrants ont été organisées par le gouvernement djiboutien en partenariat avec les partenaires techniques et financiers internationaux :²⁷ La CNDH-Dj mène des activités de sensibilisation des droits des migrants avec l'appui financier du GIZ dans le cadre du projet BMM²⁸. De même que l'OIM collabore avec les autorités gouvernementales et la société civile djiboutienne pour la promotion et le respect des droits des migrants à Djibouti²⁹. Dans ce même registre, le Fond Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique en Faveur de la Stabilité et de la Lutte contre les Causes Profondes de la Migration Irrégulière et du Phénomène des Personnes Déplacées en Afrique de l'UE met l'accent sur le respect des droits humains³⁰ des migrants dans le renforcement de la gouvernance de la migration et des capacités des institutions chargées de la gestion de la migration.

27 Par exemple, des journées dédiées aux droits des migrants ont été organisées par la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Djibouti (CNDH-Dj) dans le cadre de la Semaine Internationale des Droits de l'Homme.

28 GIZ (n.d.) Better Migration Management in Djibouti <https://www.giz.de/en/downloads/giz2020-en-djibouti-bmm.pdf> (Consulté le 26 mars 2021)

29 OIM Djibouti (2017) Stratégie Pays OIM Djibouti (2017-2020) https://publications.iom.int/system/files/pdf/iom_djibouti_strategie_2017.pdf (Consulté le 26 mars 2021)

30 Union Européenne Fond Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique en Faveur de la Stabilité et de la Lutte contre les Causes Profondes de la Migration Irrégulière et du Phénomène des Personnes Déplacées en Afrique <https://www.giz.de/en/worldwide/40602.html> (Consulté le 26 mars 2021)

Objectif général

Favoriser une approche de la migration basée sur les droits humains en conformité avec les instruments internationaux clés sur les droits des migrants.

Priorités en termes de politiques

- ▶ Renforcer les capacités du gouvernement pour la mise en œuvre de ses engagements internationaux (conventions et traités internationaux et régionaux, etc.) concernant les droits des migrants.
- ▶ Promouvoir des activités de sensibilisation sur les droits des migrants, l'assistance et la protection des populations migrantes vulnérables.
- ▶ Harmoniser les instruments législatifs et juridiques nationaux et les textes internationaux.
- ▶ Assurer la coordination entre les institutions dans l'application effective des lois des législations et les politiques relatives à la migration :
- ▶ Appuyer les organisations de protection des droits humains et de la société civile en matériels, staffs et en renforcement des capacités pour une large couverture des régions dans le cadre de leurs activités de promotion et de protection des droits humains des migrants.
- ▶ Renforcer l'accès à l'information et à la formation des forces de sécurité sur le respect et la protection des droits des migrants conformément aux engagements internationaux ratifiés par le gouvernement Djiboutien.
- ▶ Anticiper sur les éventuelles répercussions d'un discours et d'un ressenti négatif -certes limité- sur la migration en sensibilisant les populations sur les droits des migrants.
- ▶ Sensibiliser les migrants sur leurs droits et leurs obligations vis-à-vis de l'Etat de Djibouti. Sensibiliser les migrants également sur les lois et les coutumes du pays.
- ▶ Développer des activités de sensibilisation sur les droits des enfants, notamment par rapport à la situation des enfants de la rue.
- ▶ Renforcer les capacités des institutions (gendarmerie, police, garde-côtes, etc.) qui interviennent dans les opérations de sauvetage de vies humaines, de protection des migrants et de lutte contre la migration irrégulière.

Migration, intégration et cohésion sociale

L'intégration effective des migrants dans le pays d'accueil est un vecteur de cohésion et de stabilité sociale, de respect et d'entente mutuels et de tolérance culturelle. L'accès des migrants et des communautés hôtes vulnérables à l'assistance et la protection est d'une importance capitale pour atténuer leurs conditions d'existence difficile et peut être un gage d'inclusion et de cohésion sociale.

Objectif général

Favoriser une meilleure intégration des migrants dans la société djiboutienne tout en répondant aux défis liés à la migration et à la vulnérabilité socio-économique des migrants et des communautés hôtes.

Priorités en termes de politiques

- ▶ Renforcer l'accès des migrants aux soins de santé en capitalisant sur les efforts du gouvernement djiboutien et favoriser leur accès aux services sociaux de base pour parer aux situations de vulnérabilités.
- ▶ Tenir compte des vulnérabilités des communautés hôtes concernant l'accès aux moyens de subsistance pour renforcer la cohésion sociale.
- ▶ Répondre aux défis multiples liés à la migration, y compris ceux émergents tels que la migration et le phénomène de la mendicité.
- ▶ Sensibiliser sur l'apport positif de la migration, en capitalisant sur l'hospitalité du peuple djiboutien, pour atténuer la perception grandissante d'une migration qui serait un fardeau.
- ▶ Intensifier les activités de sensibilisation pour une plus grande prise de conscience de la population du rôle de la migration dans le développement de Djibouti.
- ▶ Renforcer les ressources et les capacités du gouvernement djiboutien en matière d'assistance et de protection des populations migrantes et communautés hôtes vulnérables pour anticiper sur les conséquences liées au ressentis négatifs sur la migration des couches sociales vulnérables (par exemple : les éventuels risques sur la cohésion sociale d'un discours négatif contre l'afflux des migrants et des réfugiés, la régularisation des migrants irréguliers et l'accès aux droits des réfugiés).
- ▶ Renforcer la cohabitation entre la population djiboutienne et les migrants pour prévenir et remédier aux éventuelles tensions. Promouvoir l'entente et la tradition de tolérance et d'hospitalité de la société djiboutienne et la tolérance, comme ciment pour la cohésion sociale.
- ▶ Développer des programmes de sensibilisation sur les droits des migrants, l'inclusion sociale et économique des populations locales pour favoriser une cohésion sociale et une entente avec les migrants.

- ▶ Renforcer les efforts en matière de décentralisation en dotant les autorités locales de ressources adéquates pour améliorer les conditions de vie de la population hôte et la prise en charge des migrants vulnérables.
- ▶ Apporter l'assistance aux migrants en situation de détresse et de vulnérabilité socio-économique.
- ▶ Etudier les conditions pour l'accès temporaire des migrants réguliers au marché du travail comme une alternative à leur situation de vulnérabilité.
- ▶ Renforcer l'inclusion socio-économique des populations migrantes et non-migrantes.
- ▶ Créer les conditions favorables à la formalisation des activités du secteur informel, un secteur où les migrants occupent une place prépondérante.
- ▶ Favoriser l'accès des migrants réguliers ainsi que leur famille, enfants à l'école, à un niveau de vie décent, ce qui pourrait contribuer au développement de l'économie à travers des canaux formels.
- ▶ Offrir un espace aux migrants pour participer à la vie du pays hôte et pour exprimer leurs besoins et aspirations et leurs perspectives par rapport à leurs parcours et projet d'avenir.
- ▶ Aider les migrants à s'organiser en associations et à formuler leurs besoins par le biais de structures associatives et les assister dans la réalisation de ces besoins.

Statistiques, collecte de données, études, recherches, analyse et partage des connaissances sur la migration

Le gouvernement djiboutien est conscient du rôle fondamental de la collecte, de la production et de l'analyse des données statistiques désagrégées et fiables pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques viables dans le domaine de la migration.

En effet, une cellule des études sur la migration créée au niveau de l'Institut National des Statistiques de Djibouti (INSD) est opérationnelle depuis 2020 avec l'appui de l'OIM. L'objectif de cette cellule des études sur la migration est de renforcer les statistiques, les études et les recherches dans le domaine de la migration à Djibouti ainsi que la coopération et la coordination interinstitutionnelles sur la production et l'échange de statistiques migratoires. Cette cellule se veut un levier pour la consolidation du Mécanisme National de Coordination (MCN) sur les données statistiques de la migration dans le pays. L'INSD avec l'appui technique de l'OIM a procédé au lancement d'un Groupe Technique de Travail sur les données migratoires, une forme de plateforme, de dialogue, de collaboration et d'échanges entre les différentes institutions travaillant dans le domaine des statistiques migratoires.³¹

³¹ Institut National de la Statistique de Djibouti/Cellule des Études sur la Migration (2020) *Compte rendu de l'atelier de lancement du Groupe Technique de Travail sur les données migratoires à Djibouti* | 25 novembre 2020 au palais du Peuple, page 4.

Objectif général

Renforcer les statistiques, la collecte des données, la recherche, l'analyse, la production et la gestion des connaissances sur la migration pour une meilleure gestion de la migration et l'inclusion de la migration dans les objectifs de développement.

Priorités en termes de politiques

- ▶ Procéder aux recensements des migrants et des réfugiés pour avoir des données statistiques désagrégées actualisées fiables.
- ▶ Prévoir des enquêtes nationales quinquennales sur les migrations pour une connaissance de l'évolution des flux migratoires et pour un état des lieux des tendances et des défis et pour l'élaboration de bonnes politiques et une meilleure planification dans le domaine de la migration.
- ▶ Faire un suivi annuel à partir des enquêtes quinquennales qui permettent d'avoir des indicateurs-clés des migrants.
- ▶ Mener des études pour approfondir les connaissances sur les causes, les défis et les conséquences de la migration des femmes et des enfants non accompagnés à Djibouti ainsi que les réponses politiques à ces défis et plus généralement sur la thématique migration et genre.
- ▶ Harmoniser et centraliser les données et les informations ; sécuriser les données et créer les interconnexions entre les différents points focaux sur la migration.
- ▶ Approfondir les connaissances sur les causes, les déterminants, les dynamiques et les impacts des migrations à Djibouti.
- ▶ Renforcer la collecte des données et des statistiques sur la migration pour aider les décideurs politiques à gérer les défis et les opportunités de la migration.
- ▶ Développer un profil migratoire pour Djibouti qui présentera les éléments fondamentaux du débat sur la migration, fournira des données statistiques et des informations pertinentes et les bonnes pratiques aux niveaux national, régional et international pour éclairer les décisions et les actions des autorités gouvernementales et des partenaires internationaux pour répondre aux enjeux, défis et opportunités sur la migration.
- ▶ Impliquer davantage les chercheurs et universitaires djiboutiens sur les questions migratoires et, plus généralement, sur les questions de développement.
- ▶ Approfondir les connaissances sur le rôle de la migration dans le développement économique et social de Djibouti.
- ▶ Mener des études au préalable pour connaître les caractéristiques des migrants et leurs trajectoires et activités professionnelles pour intégrer les migrations dans les politiques de développement.

- ▶ Réaliser des études sur le rôle des acteurs étatiques et non-étatiques (Secteur privé, etc.) en matière de gouvernance de la migration.
- ▶ Réaliser des études sociologiques pour comprendre les dynamiques sociales de la migration à Djibouti et les différentes perceptions sociales sur la migration afin d'avoir un regard introspectif sur les représentations des communautés hôtes sur les avantages et les inconvénients de la migration.
- ▶ Approfondir les connaissances sur les enjeux, les défis et les opportunités liés à la position géopolitique de Djibouti, notamment s'agissant des questions migratoires.
- ▶ Favoriser une coordination et une collaboration inter-institutionnelle en matière de partage d'informations et de données statistiques sur la migration pour pallier la fragmentation des données statistiques sur la migration.
- ▶ Renforcer le partenariat et le partage des données statistiques, des informations et des expériences sur les politiques, mesures et programmes idoines pour répondre aux besoins des migrants, des réfugiés et des communautés hôtes.
- ▶ Renforcer les capacités techniques des institutions chargées de la migration en collecte des données et en analyse des statistiques migratoires.
- ▶ Appuyer le groupe technique sur les statistiques de la migration dans son rôle de plateforme pour la coordination et la collaboration inter-institutionnelle et le partage d'information sur les données statistiques désagrégées sur la migration. Appuyer ce groupe technique dans son objectif de veiller à la fiabilité des statistiques migratoires.
- ▶ Développer des indicateurs-cibles sur la migration et un plan-cadre concernant la gestion des flux migratoires pour identifier les besoins en matière de migration et anticiper sur les risques liés à l'afflux de migrants.
- ▶ Développer une vision stratégique et une approche prospectiviste en gestion des migrations avec l'élaboration de plans biannuels et quinquennaux basés sur des données statistiques et des informations fiables sur les tendances migratoires, ce qui pourrait permettre de mieux comprendre les crises humanitaires consubstantiels à l'afflux de migrants et d'identifier les scénarios de sortie de crise.
- ▶ Elaborer une stratégie cohérente et à long terme en matière de statistiques migratoires, ce qui permettrait d'éviter les approches « par cas » (« segmentée ») ou dictées par l'urgence.
- ▶ Développer et mettre en œuvre une stratégie cohérente et basée sur le moyen et long terme sur les statistiques des migrations pour éviter que la production des données statistiques ne soit dictée que pour répondre à des situations d'urgence telles que l'afflux des migrants ou aux requêtes des institutions étatiques et des partenaires techniques et financiers.
- ▶ Améliorer la coordination et la collaboration inter-institutionnelle sur la collecte, la production et l'analyse des données statistiques et les études et recherches sur la migration.

- ▶ Améliorer la qualité des informations, des données statistiques et des études et recherches sur la migration et favoriser un suivi et une évaluation des statistiques et des études sur les migrations.
- ▶ Approfondir les connaissances sur divers thèmes liés à la migration, y compris les thématiques telles que l'impact de la COVID sur la migration, migration et changement climatique, migration et développement, retour de Djiboutiens résidant à l'étranger et leur intégration dans la société d'accueil, etc.
- ▶ Renforcer les ressources humaines, financières et techniques des institutions s'intéressant à la migration en matière de collecte de données et de statistiques et de recherches sur les migrations.
- ▶ Favoriser une prise de conscience de l'importance des études, recherche, collecte et analyse des données statistiques sur la migration à Djibouti.
- ▶ Appuyer l'Institut National de Statistiques de Djibouti notamment sa cellule des études sur les migrations dans son objectif de développement des statistiques migratoires et de renforcement des capacités institutionnelles en production et en analyse des statistiques migratoires.
- ▶ Mener des études multisites couvrant Djibouti et les pays d'origine pour mieux comprendre les migrations transnationales entre Djibouti et ces pays, les défis migratoires et le rôle de ces migrations transnationales dans le développement socio-économique.
- ▶ Réaliser des études approfondies sur le profil des migrants (caractéristiques sociodémographiques, activités professionnelles, trajectoires migratoires, statistiques sur les migrants, leur origine, etc.) et les différentes tendances migratoires (migration de transit, migration de travail, requérants d'asile, etc.).
- ▶ Renforcer les capacités des autorités régionales et locales en matière de collecte et d'analyse des données statistiques sur les migrations, ce qui pourrait contribuer à « décentraliser » la production et l'analyse des données statistiques migratoires.
- ▶ Renforcer la formation de statisticiens/démographes et d'ingénieurs-statisticiens, y compris sur les questions migratoires.
- ▶ Développer une culture de la statistique à Djibouti en sensibilisant sur l'importance des statistiques et en vulgarisant les études statistiques.
- ▶ Former davantage de personnel qualifié en matière de collecte et d'analyse des données statistiques, y compris sur la migration.



Coopération, Partenariat et Plaidoyer

Le renforcement du partenariat entre les acteurs étatiques et non-étatiques (secteur privé, organisations de la société civile) et avec les organisations internationales et les partenaires bilatéraux est crucial. La coopération régionale dans le domaine de la migration devrait être consolidée eu égard aux enjeux et défis multiples relatifs à la migration dans la Corne de l'Afrique et la Région de l'Afrique de l'Est. De même, la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination devrait être renforcée concernant divers aspects de la migration.

Objectif général

Renforcer le partenariat entre le gouvernement, les acteurs nationaux non-étatiques, les organisations internationales et la coopération bilatérale et multilatérale pour une meilleure gouvernance de la migration au service du développement.

Priorités en termes de politiques

- ▶ Renforcer le partenariat et la coopération entre les autorités gouvernementales les acteurs nationaux non étatiques, les agences internationales et la société civile sur la gouvernance de la migration pour répondre aux besoins des populations migrantes et hôtes.
- ▶ Renforcer la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination pour une meilleure gestion de la migration et une réponse aux situations de vulnérabilité et pour mieux protéger les droits des migrants et garantir leur dignité.
- ▶ Développer une stratégie nationale de plaidoyer et de mobilisation de fonds pour accompagner le Gouvernement de Djibouti dans la mise en œuvre effective de la stratégie migratoire.
- ▶ Renforcer la coopération régionale et internationale en matière d'éducation, de formation, de reconnaissance des diplômes et des qualifications.
- ▶ Mettre en œuvre le Pacte Mondial sur la migration en mettant l'accent sur les dimensions de la crise liées à la migration et les opportunités en termes de développement pour les pays d'origine, de transit et de destination.
- ▶ Favoriser une collaboration entre les différents acteurs et impliquer le secteur privé dans les réponses aux défis de la migration.
- ▶ Renforcer la coopération bilatérale et multisectorielle dans le domaine de la migration (volet sécuritaire, humanitaire, protection sociale et développement (par exemple : transfert de fonds)) entre Djibouti et les pays limitrophes.



Migration et Intégration régionale

La complexité des flux migratoires, les défis multiples concernant la gestion de la migration, les conflits et les situations d'instabilité politique et économique dans la région et les enjeux et défis relatifs à la libre circulation des personnes et des biens dans les espaces régionaux illustrent l'importance de prendre en considération la question de l'intégration régionale dans les politiques et les programmes sur la migration.

Objectif général

Mettre en œuvre des politiques et des mesures pour maximiser les opportunités liées à l'intégration régionale avec l'adoption du Protocole de libre circulation de l'IGAD et minimiser ces défis.

Priorités en termes de politiques

- ▶ Mettre en place des politiques, des mesures et des mécanismes permettant d'explorer les potentielles retombées économiques liées au protocole de libre circulation de l'IGAD (par exemple : prélèvement des taxes, alternatives à la pénurie de main d'œuvre qualifiée, l'ouverture au marché régional et l'intégration économique régionale, etc.).
- ▶ Harmoniser les lois, les législations et les politiques nationales sur la migration avec les instruments régionaux tels que le Protocole de libre circulation de l'IGAD.
- ▶ Développer des activités de sensibilisation auprès des acteurs étatiques et non-étatiques sur les enjeux et les opportunités du Protocole de l'IGAD sur la libre circulation.
- ▶ Promouvoir une perspective régionale de la migration de travail circulaire dans le cadre de ce Protocole de l'IGAD à travers une harmonisation des systèmes de marché du travail.
- ▶ Promouvoir une approche régionale du système de transferts des fonds dans le cadre du Protocole de libre circulation de l'IGAD à travers une harmonisation des systèmes de transferts de fond.
- ▶ Mettre en œuvre le Protocole de l'IGAD sur la transhumance, y compris la mise en place et la gestion des mouvements de transhumance en réponse aux conflits liés au changement climatique et la dégradation de l'environnement.
- ▶ Favoriser l'intégration régionale en remédiant aux barrières protectionnistes et celles relative à l'accès au marché de travail djiboutien.
- ▶ Développer une coopération régionale entre les pays de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique de l'Est et les pays du Golfe visant à promouvoir la migration légale de travail, le développement social et économique des principales régions d'origine et d'accueil des migrants réguliers, y compris à travers des mécanismes tels que le Forum Régional Ministériel sur la Migration (*Regional Ministerial Forum on Migration (RMFM)*).
- ▶ Explorer les potentielles opportunités relatives à la ratification de l'accord continental africain sur le commerce.

Cadre Stratégique de la Gestion de la Migration

Gouvernance de la migration

Le Programme 2030 des Nations Unies sur le développement durable³², le Cadre de l'OIM en matière de gouvernance³³ ainsi que le Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières considèrent la gouvernance effective de la migration à travers des politiques migratoires bien conçues et gérées comme une condition *sine qua non* pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. L'adoption du Pacte Mondial par Djibouti traduit une volonté de promouvoir et de consolider la gouvernance de la migration pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Le Ministère de l'Intérieur est chargé de la coordination et de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de gestion des flux migratoires et la lutte contre la migration irrégulière à Djibouti et est également responsable de la gestion des réfugiés et des sinistrés. Conformément au Décret No. 2016-148/PRE fixant les pouvoirs des ministères, le Ministère de l'Intérieur est responsable de la coordination des politiques gouvernementales dans le domaine de la migration et de la lutte contre la migration irrégulière, la traite des personnes et le trafic illicite des migrants et le crime organisé.³⁴

D'autres entités ministérielles et agences spécialisées interviennent dans le domaine de la migration. Il s'agit, entre autres, du Ministère de la Défense, du Ministère de la Santé, du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification, du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale, du Ministère de la Femme et de la Famille, du Ministère des Affaires Sociales ainsi que l'Office National pour l'Assistance aux Réfugiés et aux Sinistrés (ONARS) (qui est sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur).

32 L'Objectif de Développement Durable (ODD) 10 recommande aux pays membres de réduire les inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays en favorisant des migrations sûres, ordonnées et régulières, y compris la mise en œuvre de politiques migratoires bien conçues et bien gérées.

33 Le Cadre de l'OIM en matière de Gouvernance est bâti sur les principes suivants : la conformité aux normes et lois internationales et la garantie des droits des migrants ; l'élaboration de politiques basées sur des données fiables à travers une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et l'engagement avec les partenaires pour répondre aux défis migratoires et connexes. L'objectif de ces principes et cadres de la gouvernance de la migration est de favoriser le bien-être et l'inclusion socioéconomique des migrants et de toute la société ; d'apporter des réponses appropriées aux dimensions migratoires dans la gestion des crises et de faciliter des migrations sûres, ordonnées et dignes.

34 République de Djibouti Décret N° 2016-148/PRE fixant les attributions des Ministères. <https://www.presidence.dj/texte.php?ID=2016-148&ID2=2016-06-16&ID3=D%E9cret&ID4=12&ID5=2016-06-30&ID6=n> (Consulté le 07 Avril 2021).

Le Bureau National de Coordination de la Migration a été créé par décret présidentiel en septembre 2019 (Décret N° 2019-279/PR/MI portant création d'un bureau de Coordination Nationale pour la Migration)³⁵ pour favoriser une collaboration et une coordination interinstitutionnelle sur les questions migratoires, y compris la gouvernance et la gestion de la migration. Ce Décret en son article 4³⁶ définit les rôles et responsabilités du Coordinateur National du Bureau. Son rôle est :



d'examiner les priorités, défis et opportunités communs sur la gestion de la migration à Djibouti afin de proposer au gouvernement les mesures appropriées pour y faire face à travers une stratégie nationale sur la migration ;

de servir de cadre de concertation et de dialogue entre les membres du gouvernement pour une gestion efficace et coordonnée de la situation des migrants, tenant dûment compte des préoccupations légitimes des communautés locales ;

de proposer toutes autres mesures utiles dans le cadre de la gestion des migrants à Djibouti en concertation avec les partenaires non gouvernementaux et internationaux avec l'appui de l'Organisation Internationale pour les Migrations.



Le Décret portant Statut et Organisation de l'Office National d'Assistance aux Réfugiés, Migrants et Sinistrés en son Article 1er modifie le statut de l'ONARS, intégrant le volet migration, y compris l'assistance et la protection des migrants vulnérables. L'ONARS a élaboré une Stratégie d'intervention pour les migrants, réfugiés et sinistrés pour la période 2020-2023 qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle réforme de cette institution. L'objectif de cette Stratégie est de « doter l' ONARS d'un cadre stratégique et opérationnel de référence pour orienter et renforcer ses interventions sur l'aide, l'assistance et la protection auprès des migrants en situation de vulnérabilité, demandeurs d'asile, réfugiés et sinistrés, contribuant à ce que Djibouti soit un pays sûr, accueillant et résilient. »³⁷

Le gouvernement djiboutien en collaboration avec l'OIM a initié diverses activités visant le renforcement de capacités institutionnelles en matière de gouvernance de la migration. Parmi ces initiatives, on peut citer par exemple l'élaboration et la mise à jour du Profil de la gouvernance de la migration pour Djibouti et des Indicateurs de la Gouvernance sur la Migration et des ateliers de consultation et de formation sur la mise en œuvre du Pacte Mondial sur la Migration.

35 République de Djibouti « Décret N° 2019-279/PR/MI portant création d'un bureau de Coordination Nationale pour la Migration » Journal Officiel <https://www.presidence.dj/texte.php?ID=2019-279&ID2=2019-11-05&ID3=D%E9cret&ID4=21&ID5=2019-11-14&ID6=n> (Consulté le 07 Avril 2021).

36 République de Djibouti « Décret N° 2019-279/PR/MI portant création d'un bureau de Coordination Nationale pour la Migration » Journal Officiel <https://www.presidence.dj/texte.php?ID=2019-279&ID2=2019-11-05&ID3=D%E9cret&ID4=21&ID5=2019-11-14&ID6=n> (Consulté le 07 Avril 2021).

37 République de Djibouti/Ministère de l'Intérieur (2020) Stratégie d'intervention de l'Office National pour les Migrants, Réfugiés et Sinistrés (2020-2023) dans le cadre de la réforme de l'ONARS, page 4.

Enfin, l'élaboration de cette présente Stratégie Nationale pour la Migration vise à renforcer la gouvernance et la gestion de la migration à Djibouti. En outre, l'OIM à travers son rôle de coordinateur et de secrétariat du réseau des Nations Unies sur la migration peut jouer un rôle essentiel dans la mobilisation du support de tout le système des Nations Unies dans la mise en œuvre et le suivi du Pacte mondial sur la migration.

Le Groupe de Travail Technique sur les Données Migratoires de l'INSD en collaboration avec l'OIM vise à la production des données statistiques désagrégées et fiables comme fondement pour une gouvernance effective de la migration.³⁸

Objectif général

Apporter des réponses aux défis concernant la gouvernance de la migration et favoriser une meilleure collaboration et coordination institutionnelle pour des réponses effectives aux défis migratoires.

Priorités en termes de politiques

- ▶ Renforcer les moyens d'action, les ressources humaines et financières du Bureau chargé de la coordination de la migration afin de remplir sa mission de centraliser et d'uniformiser les initiatives sur la migration.
- ▶ Appuyer le Bureau de coordination sur la migration en logistique, logiciels informatiques, dans l'élaboration de son architecture institutionnelle, la définition et la mise en œuvre d'une feuille de route et des termes de références en matière de gestion de la migration.
- ▶ Appuyer le Bureau national sur la migration et renforcer ses capacités et ressources ainsi que son assise nationale à travers des antennes régionales et locales qui peuvent servir de relais régionaux, conformément à la décentralisation.
- ▶ Privilégier la collaboration et la coordination interinstitutionnelle en matière de gouvernance de la migration pour pallier la duplication des efforts et des activités et pour engranger des résultats tangibles concernant l'amélioration des conditions d'existence des migrants vulnérables. Eviter la dispersion des ressources en rationalisant la multitude de cellules et d'initiatives sur la migration
- ▶ Aller au-delà de l'approche « projet » (i.e., la prépondérance des projets sur la migration, basés sur le court-terme) en créant les conditions pour une pérennisation des projets sur la migration ainsi que leurs retombées positives durables au profit des populations-cibles.

38 IOM (2021) IOM Djibouti Country Strategy 2021-2024, page 22

- ▶ Remédier aux déficits de de communication et de partage d'informations entre les institutions sur les questions de migration.
- ▶ Renforcer les capacités des institutions qui s'occupent des questions migratoires et former davantage de personnels spécialisés sur les thématiques sur la migration.
- ▶ Considérer le Groupe technique de travail sur la migration mixte présidé par l'ONARS en partenariat avec le HCR et l'OIM comme un levier pour développer les capacités du gouvernement en matière de gestion des migrations et pour répondre aux défis liés à la migration.
- ▶ Comblent les contraintes liées au manque de ressources financières et au manque de suivi des projets (problème lié à la pérennité des projets) en matière de gestion et de gouvernance de la migration qui limitent les capacités du gouvernement djiboutien à répondre aux défis migratoires, y compris ceux relatifs à la prise en charge des migrants, des réfugiés et des populations hôtes vulnérables avec l'appui des partenaires techniques et financiers et bailleurs de fonds
- ▶ Tenir compte du volet sécuritaire de la gestion des flux migratoires tout en veillant au respect des droits des migrants conformément aux engagements internationaux (Conventions internationales, chartes régionales et continentales relatives aux droits humains, Pacte Mondial sur les migrations, réfugiés, etc.) du gouvernement de Djibouti concernant la migration.
- ▶ Créer une plateforme pilotée par le Bureau National de Coordination de la Migration permettant de rassembler les acteurs chargés de la gestion des données sur la migration, de centraliser les données et les informations et de coordonner les activités sur la migration.
- ▶ Elaborer un cadre de politique nationale migratoire, un plan d'action ou une feuille de route sur la gestion de la migration permettant d'identifier les actions prioritaires et les rôles spécifiques de chaque institution et de mettre en synergie les efforts, les actions et les programmes sur la migration.
- ▶ Appuyer les différentes institutions gouvernementales pour promouvoir des migrations sûres, ordonnées et régulières conformément aux recommandations du Pacte Mondial sur la migration.
- ▶ Renforcer les capacités des acteurs étatiques et non-étatiques en matière de gouvernance de la migration et approfondir leurs connaissances sur les défis, les enjeux de la migration dans le contexte national, régional et international de la migration.
- ▶ Renforcer la transparence et l'approche basée sur les résultats et une meilleure gouvernance de l'aide humanitaire internationale.
- ▶ Consolider le partenariat entre le gouvernement djiboutien et les acteurs internationaux du système humanitaire à travers une base et une planification commune tout en tenant compte des mandats spécifiques de chaque institution.

- ▶ Pallier le vide juridique lié à l'absence de texte concernant la cellule migration de l'ONARS.
- ▶ Renforcer les capacités, l'expertise et les ressources humaines et financières des diverses institutions sous le Ministère de l'Intérieur (Bureau National de Coordination de la Migration, de l'ONARS)
- ▶ Soutenir la volonté et l'engagement politique et poser les jalons pour une appropriation de la question migratoire par les acteurs étatiques et non-étatiques nationaux œuvrant dans le domaine de la migration.
- ▶ Tenir compte du caractère transversal de la migration (enjeux sécuritaires, migration de travail, transfert des fonds, droits des migrants, éducation, accès à la santé, migration-développement, migration-protection, migration et développement des compétences, circulation des compétences, etc.) dans les réponses aux enjeux et défis liés à la gestion et à la gouvernance de la migration.
- ▶ Veiller à un équilibre entre le volet sécuritaire et le volet humanitaire dans la gestion de la migration tout en délimitant clairement chaque domaine. Renforcer la collaboration et la coordination entre les institutions chargées du volet sécuritaire et humanitaire de la migration.
- ▶ Officialiser les points focaux migrations par décrets en vue d'assurer une cohérence politique et institutionnelle dans le domaine de la migration.
- ▶ Renforcer les capacités (moyens, ressources et infrastructures adéquats) des autorités gouvernementales pour une gestion efficace de la migration, en partenariat avec les organisations internationales et les partenaires au développement
- ▶ Renforcer la coordination et la collaboration entre les autorités nationales, les autorités régionales (préfets) et les élus locaux sur la gestion de la migration, y compris les réponses face aux défis liés à la migration irrégulière et l'accueil des migrants en situation de transit.
- ▶ Harmoniser/Aligner les instruments politiques, législatifs et juridiques nationaux sur la migration avec le Pacte mondial de la migration et les autres instruments internationaux pertinents relatifs à la migration.



Mobilité

Les politiques migratoires devraient s'adapter à la complexité des formes et dynamiques contemporaines des mobilités. La mise en œuvre des protocoles en matière de libre circulation peut favoriser la mobilité selon des voies légales et sûres et leur rôle de catalyseur de l'intégration régionale. Les politiques de mobilité impliquent l'inclusion sociale et économique, la protection des droits des migrants et des facilités pour des migrations légales et sûres. Le sauvetage des vies humaines, l'assistance humanitaire et les réponses aux vulnérabilités socioéconomiques sont des aspects essentiels dans la gestion de la dimension de la mobilité en situation de crises dans un contexte régional marqué par des conflits et l'instabilité politique et économique. La protection des droits des migrants, l'assistance directe, l'aide au retour volontaire et à la réintégration et les réponses aux défis migratoires constituent aussi des aspects importants des politiques de mobilité. La prévention et la lutte contre la migration irrégulière, la traite des personnes et le trafic illicite des migrants sont indispensables pour promouvoir des migrations et des mobilités sûres et légales.³⁹

Objectif général

Faciliter la migration et la mobilité sûres et régulières, maximiser les avantages et minimiser les risques et les défis migratoires.

Priorités en termes de politiques

- ▶ Explorer les opportunités pour la migration liées à la ratification de l'accord continental africain sur le commerce.
- ▶ Développer les opportunités en matière de migration et de mobilité selon la voie régulière au-delà de la région.
- ▶ Renforcer la coopération transfrontalière entre Djibouti et ses pays voisins en matière de migration.
- ▶ Apporter des réponses aux défis liés à la migration irrégulière, la traite des personnes et le trafic illicite des migrants et aux situations de vulnérabilité des migrants
- ▶ Répondre aux défis de la migration irrégulière par la voie terrestre et maritime et renforcer la coopération régionale dans le domaine de la mobilité, y compris le partage d'information, de données et de bonnes pratiques et impliquer davantage les autorités des pays d'origine pour le retour des migrants en situation administrative irrégulière.
- ▶ Renforcer la coopération et le partenariat entre Djibouti et les pays d'origine concernant la migration de travail/ migration économique légale et sûre.
- ▶ Faciliter la libre circulation des personnes et des biens au niveau régional dans le cadre de la migration régulière.

³⁹ IOM (2020) IOM Continental Strategy for Africa (2020-2024) Geneva: International Organization for Migration, pages 14-15; IOM (2021) IOM Djibouti Country Strategy 2021-2024; AUC (2018) African Migration Policy Framework Addis Ababa: Africa Union Commission.

Migration irrégulière, traite des personnes et trafic illicite des migrants

Le renforcement des capacités gouvernementales en matière de prévention et de lutte contre la migration irrégulière, la traite des personnes et le trafic illicite des migrants dans le respect du droit international est une priorité essentielle de cette Stratégie nationale pour la migration et représentent des thématiques principales du Groupe de Travail sur la Migration Mixte (en Anglais : *Mixed Migration Task Force* (MMTF)), un cadre d'échange mensuel initié par l'ONARS et ses partenaires. La prévention et la lutte contre la migration irrégulière, le trafic illicite des migrants et la traite des personnes requièrent un système solide de gestion et de gouvernance de la migration, de protection des droits des migrants et des réponses aux situations de vulnérabilité des migrants. Les efforts de sensibilisation sur les risques et les dangers liés à ces

fléaux et la mobilisation et l'engagement des migrants et des communautés hôtes pour faire face à ces défis et pour la protection des droits des migrants vulnérables doivent être soutenus. La coopération régionale et internationale pour prévenir et lutter contre ces défis devrait être également renforcés.⁴⁰

Objectif général

Renforcer les capacités techniques, financières, humaines et en logistique des institutions chargées de la lutte contre la migration irrégulière et favoriser une meilleure coordination et coopération interinstitutionnelle pour répondre aux défis liés à la migration irrégulière, la traite des personnes et le trafic illicite des migrants.

Priorités en termes de politiques

- ▶ Renforcer les capacités techniques, humaines, financières et logistiques pour pallier les contraintes liées à l'enregistrement et au comptage des migrants irréguliers, y compris les migrants irréguliers travaillant dans le secteur informel.
- ▶ Faire une cartographie des migrants irréguliers pour mieux comprendre les dynamiques de la migration irrégulière et le profil des migrants en situation irrégulière travaillant dans le secteur informel et les ménages.
- ▶ Etendre le système de *Displacement Tracking Matrix* (DTM) à d'autres points de passage pour un comptage plus exhaustif des migrants.
- ▶ Sensibiliser davantage la population hôte et les migrants de transit sur les risques et les dangers de la migration irrégulière, risques de souffrances, d'abus, d'exploitation, de travail et de services forcés, de traite, et de violations des droits humains et intensifier la prévention et la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants.

40 Union européenne (n.d.) Le Fond Fiduciaire D'Urgence Pour L'Afrique en faveur de la Stabilité et de la Lutte contre les Causes Profondes de la Migration Irrégulière et du Phénomène des Personnes Déplacées en Afrique Document d'action pour la mise en œuvre de la fenêtre Corne de l'Afrique T05-EUTF-HOA-DJ-41 ; OIM Djibouti (2017) Stratégie Pays OIM Djibouti (2017-2020) IOM (2021) https://publications.iom.int/system/files/pdf/iom_djibouti_strategie_2017.pdf (Consulté le 26 mars 2021) ; IOM Djibouti Country Strategy 2021-2024.

- ▶ Renforcer les capacités des institutions spécialisées dans la gestion et l'enquête sur l'identification des victimes de la traite des personnes.
- ▶ Promouvoir une approche régionale pour répondre aux défis liés à la migration irrégulière, la traite des personnes et le trafic illicite des migrants et veiller au respect des droits des migrants.
- ▶ Promouvoir une approche centrée et inclusive sur les victimes dans la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants et renforcer la protection et l'assistance à ces personnes. Créer des cellules d'écoute à l'instar de celles au sein de l'UNFD pour les migrants en situation de détresse et de souffrance et veiller au suivi psychologique de ces migrants. Etendre ces cellules d'écoute dans les régions.
- ▶ Renforcer les capacités des institutions en charge des investigations et des poursuites à l'encontre des trafiquants à travers l'application du dispositif juridique existant.
- ▶ Renforcer l'assistance et l'accès à la protection juridique et sociale des victimes de la traite des personnes et des migrants objet du trafic illicite de personnes.
- ▶ Renforcer les cellules d'écoute existantes pour les migrants en situation de détresse et de souffrance et veiller au suivi psychologique de ces migrants.
- ▶ Démanteler les réseaux de traite des personnes et de trafic illicite des migrants.
- ▶ Favoriser la coopération franche et responsable avec les autorités régionales, pour leur implication active dans les réponses aux défis liés à la migration irrégulière et au retour volontaire des migrants irréguliers.
- ▶ Appuyer les forces de sécurité et de défense en moyens, infrastructures, logistiques, ressources et technologies pour faire face aux défis liés à la migration irrégulière y compris la reconduction à la frontière. Appuyer les autorités locales (préfectures, régions, villages) en moyens de transport, infrastructures, financement, ressources humaines, logistiques, etc. dans leurs efforts de prévention et de lutte contre la migration irrégulière et de prise en charge des migrants vulnérables.
- ▶ Renforcer les capacités du Ministère de la Justice sur la prévention et la répression des formes d'exploitation et de traite des personnes, de trafic illicite des migrants et sur la lutte contre le travail illégal.

Migration, sécurité nationale et gestion/ contrôle des frontières

Les flux continus de migrants irréguliers peuvent avoir des conséquences sur la sécurité et la stabilité nationale. Les défis complexes de la migration irrégulière et des migrations mixtes peuvent avoir des implications sur le contrôle effectif des frontières, la cohésion sociale et la sécurité et la stabilité nationale, régionale et internationale.⁴¹ Des lors, le renforcement de la sécurité et de la stabilité nationale et régionale est une dimension essentielle dans les politiques migratoires. En même temps, la protection des droits des migrants et des personnes déplacées durant toutes les étapes du processus migratoire est une composante fondamentale de toute politique migratoire. Il s'agit de concilier le volet sécuritaire, humanitaire et celui des droits humains ; condition *sine qua non* pour une approche holistique du lien entre la migration et la sécurité humaine et nationale.

Le renforcement du contrôle et de la gestion des frontières est un mécanisme facilitant la migration légale. Dans un contexte marqué par l'intensification des flux de la migration irrégulière et des migrations mixtes, la gestion des frontières a des implications au niveau sécuritaire et humanitaire. D'où l'importance de renforcer les capacités institutionnelles (technologie, infrastructure, formation, etc.) en matière de contrôle et de gestion des frontières et de se conformer aux engagements internationaux relatifs aux droits humains, l'assistance humanitaire, la coopération dans le domaine de la migration et le développement durable.

Le contrôle et la gestion des frontières, partie intégrante de la gouvernance de la migration, est essentiel pour la régulation des flux migratoires et doit être conforme aux conventions internationales en matière de droits humains. Le renforcement du contrôle et de la gestion des frontières est vital pour préserver la sécurité et la stabilité nationale et prévenir et lutter contre la migration irrégulière, la traite des personnes et le trafic illicite des migrants et d'autres formes de criminalité transnationale organisée. En même temps, il est fondamental de répondre aux engagements internationaux en matière d'assistance humanitaire aux migrants, réfugiés et personnes déplacées vulnérables et de protection des droits des migrants.

Objectif général

Répondre aux défis liés à la migration irrégulière, la traite des personnes et le trafic illicite des migrants, renforcer la gestion, le contrôle et la surveillance des frontières, assister les migrants et personnes déplacées vulnérables et veiller aux engagements internationaux sur les droits humains et l'assistance humanitaire.

⁴¹ African Union Commission (2018), *The Revised Migration Policy Framework for Africa and Plan of Action (2018-2030)*

Priorités en termes de politiques

- ▶ Renforcer les capacités opérationnelles, techniques et humaines des forces de sécurité pour lutter contre la migration irrégulière, la traite des personnes, le trafic illicite des migrants et démanteler les réseaux des passeurs.
- ▶ Doter les forces de sécurité d'équipements et de la logistique adéquats pour lutter contre la migration irrégulière et pour mieux gérer les flux migratoires et garantir la protection des droits des migrants, c'est-à-dire l'identification des victimes de la traite et l'assistance directe aux migrants vulnérables, notamment les femmes et les enfants.
- ▶ Appuyer les forces de sécurité pour l'accès aux logiciels, aux technologies et à la formation nécessaire pour la création et la maintenance des bases de données relatives à la migration en général, et la migration irrégulière en particulier et la lutte contre la criminalité transfrontalière.
- ▶ Appuyer les forces de sécurité en équipements (équipements de surveillance tels que les drones, les appareils thermiques, moyens de communication pour communiquer avec les différentes patrouilles des zones) pour une sécurisation et une surveillance accrue des frontières.
- ▶ Renforcer les ressources financières, techniques, matérielles et humaines des forces de sécurité pour :
- ▶ Un contrôle plus efficace des routes migratoires,
- ▶ La mise en œuvre effective de la nouvelle Loi 133 de 2016 sur la traite des personnes et le trafic illicite des migrants,
- ▶ L'assistance aux migrants en détresse et la protection des migrants vulnérables et ceux victimes de la traite,
- ▶ L'arrestation, l'interception des passeurs et des auteurs de traite des personnes et de trafic illicite des migrants et leur traduction en justice ; et
- ▶ Le démantèlement des réseaux de trafiquants, de passeurs et de filières financières illicites.
- ▶ Renforcer le contrôle et la surveillance des frontières en développant la coopération bilatérale et multilatérale transfrontalière pour prévenir et répondre aux défis sécuritaires liés à la migration irrégulière, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants tout en respectant les droits des migrants et en se conformant aux engagements internationaux.
- ▶ Prévenir et répondre aux défis sécuritaires (irruption ou intensification de réseaux de criminalité organisée, notamment, la traite des personnes, le trafic illicite de migrants, le trafic d'alcool, de cigarettes et de stupéfiants, etc.).
- ▶ Prévenir et apporter des réponses aux défis liés aux violences inter-ethniques ou intercommunautaires liés à l'afflux de migrants irréguliers.
- ▶ Prévenir et apporter des réponses aux défis relatifs à l'assistance et la protection des victimes de la traite et potentielles

- victimes de la traite, par exemple à travers la création d'abris, une initiative en cours avec le Ministère de la Femme et de la Famille, et l'OIM.
- ▶ Apporter des réponses aux problèmes d'identification des migrants irréguliers qui pourraient être un terreau fertile au développement de l'insécurité du fait de l'incapacité à détecter les migrants qui sont recherchés ou impliqués dans des activités criminelles transfrontalières.
 - ▶ Prévenir et lutter contre les risques d'exposition aux situations d'insécurité dans un contexte régional caractérisé par les tensions et les conflits.
 - ▶ Renforcer les capacités des forces de sécurité (gendarmerie, police, garde-côtes) pour davantage assurer la sécurité des biens et des personnes, apporter de l'assistance humanitaire et des soins aux migrants vulnérables, sécuriser les zones géothermiques (forages en activité dans cette zone) et appuyer les autorités judiciaires dans la lutte contre la migration irrégulière.
 - ▶ Renforcer les capacités des forces de sécurité dans le domaine des enquêtes.
 - ▶ Impliquer la société civile (y compris les pêcheurs dans les régions intérieures) dans les efforts de prévention et de lutte contre la migration irrégulière.
 - ▶ Renforcer la coopération bilatérale policière (échanges de renseignements, etc.) transfrontalière pour répondre aux défis de la migration irrégulière, de la traite des personnes, du trafic illicite des migrants et lutter contre les réseaux de criminalité transfrontalière.
 - ▶ Renforcer la coopération inter-agence et internationale pour répondre aux défis sécuritaires liés à la migration, y compris les échanges d'information et la lutte contre la criminalité transfrontalière, etc.
 - ▶ Appuyer les forces de sécurité en les dotant des ressources financières, d'infrastructures adéquates et de la logistique nécessaire (bateaux, etc.).
 - ▶ Renforcer les moyens et la formation des forces de sécurité sur les droits de l'homme, les opérations de secours à la mer, etc.
 - ▶ Privilégier des politiques et des mesures proactives et des analyses prospectivistes sur les scénarios et les tendances futures probables pour prévenir et lutter contre les éventuelles conséquences négatives de l'intensification des flux migratoires sur la stabilité de Djibouti dans un contexte régional marqué par les conflits, l'insécurité, l'instabilité politique, les tensions diplomatiques, le changement climatique et l'approfondissement de la pauvreté.
 - ▶ Tenir compte du lien entre la migration, la paix et la sécurité dans l'élaboration des politiques et des programmes en réponse aux défis liés à la paix et à la sécurité qui contribuent à l'afflux des migrants.
 - ▶ Répondre aux défis sécuritaires de la migration tout en étant conformes aux instruments internationaux sur les droits des migrants.
 - ▶ Favoriser une prise de conscience de l'importance du volet sécuritaire de la migration tout en prenant en considération le caractère multisectoriel de la migration.



Migration, Protection et Santé

Migration et santé

La migration et la mobilité ont des implications multiples sur la santé des populations et sur les systèmes de santé nationaux en général, surtout dans un contexte mondial caractérisé par des pandémies telles que la COVID-19. Les risques sanitaires nationaux et transnationaux affectent aussi bien les populations migrantes et non-migrantes. Le renforcement des services sanitaires et sociaux de base est indispensable pour venir en aide aux migrants et les communautés hôtes vulnérables et prévenir les difficultés affectant les migrants irréguliers le long des corridors migratoires. La revitalisation des centres sanitaires et des équipements médicaux, la formation du personnel soignant et la fourniture en médicaments, entre autres mesures, est également crucial.⁴²

Les migrants indépendamment de leur statut juridique ont accès aux soins de santé au même titre que les Djiboutiens. Par ailleurs, la loi n° 159/AN/16/7^{ème} L du 5 janvier 2017 portant statut des réfugiés en République de Djibouti reconnaît les droits fondamentaux des réfugiés et des demandeurs d'asile, y compris le droit à la santé, l'éducation et au travail.⁴³ Le Cadre Global sur les Réfugiés recommande de faciliter un meilleur accès des réfugiés aux services sociaux de base, y compris la santé, l'éducation et le marché du travail (UNHCR 2018). Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2020-2024 du Ministère de la Santé intègre les besoins des populations migrantes en matière de prise en charge médicale.

42 AUC (2018) African Migration Policy Framework Addis Ababa: Africa Union Commission

IOM (2021) IOM Djibouti Country Strategy 2021-2024. Geneva: International Organization for Migration.

IOM (2020) IOM Continental Strategy for Africa 2020-2024 Geneva: International Organization for Migration.

43 OIM (2021) *Indicateurs de Gouvernance des Migrations : La République de Djibouti* Genève : Organisation internationale pour la migration.

Objectif général

Répondre aux défis liés à la migration et la santé et apporter des réponses appropriées aux besoins en santé des migrants et des communautés hôtes, surtout vulnérables.

Priorités en termes de politiques

- ▶ Renforcer le système de santé, y compris la redynamisation des structures sanitaires existantes, la réhabilitation et construction de nouvelles structures sanitaires adaptées, l'approvisionnement en médicaments, le renforcement des capacités du personnel de santé, le renforcement des capacités en matière de gouvernance en migration et santé, entre autres pour prévenir et minimiser les maladies récurrentes, les pandémies, les risques transnationaux sanitaires et leurs conséquences sur la migration et la mobilité et la santé des migrants et des communautés hôtes.
- ▶ Mettre à jour les lois en matière d'accès aux soins de santé avec la pratique dans les institutions de santé (par exemple : bien que les lois ne prévoient pas l'accès des migrants irréguliers aux soins de santé, dans la pratique, ceux-ci se font soigner à Djibouti).
- ▶ Renforcer les capacités des structures sanitaires existantes, pour répondre aux défis sanitaires liés à l'afflux des migrants irréguliers et renforcer l'accès des migrants aux services de santé.
- ▶ Apporter un appui technique et financier aux institutions concernées au niveau de la capitale et des régions de l'intérieur pour les aider à mieux faire face aux défis liés à la pandémie de la COVID-19 et à d'autres risques sanitaires.
- ▶ Répondre aux impacts sanitaires et socio-économiques liés à la pandémie de la COVID-19 et renforcer la résilience des populations face à cette pandémie et d'autres risques sanitaires.
- ▶ Renforcer les capacités des assistants sociaux du Ministère de la Santé et accroître leur nombre dans la capitale et dans les régions, y compris les zones rurales pour une meilleure prise en charge des situations de vulnérabilités chez les populations migrantes et les communautés hôtes.
- ▶ Renforcer les activités de sensibilisation en faveur des migrants vulnérables à travers les relais communautaires et les pairs éducateurs afin d'améliorer l'accès de ces populations aux services de soins de base.
- ▶ Renforcer les structures de santé dans les camps de réfugiés et les centres d'accueil des migrants.
- ▶ Appuyer le système de collecte et gestion des données sanitaires de routine, de surveillance épidémiologique et base communautaire et le référencement en y intégrant le volet migration.
- ▶ Appuyer les forces de sécurité les autorités locales et les personnels de santé et humanitaires et les bénévoles dans l'identification des corps, la gestion des dépouilles mortuaires, l'enterrement digne des migrants et la fourniture d'équipements nécessaires dans les régions.

Sauvetage des vies humaines, résilience et réponses durables aux situations de vulnérabilités

Les sécheresses récurrentes, la dégradation de l'environnement, la pauvreté, le surenchérissement du coût de la vie et d'autres contraintes structurelles contribuent à la détérioration des conditions de vie et des moyens de subsistance. L'afflux des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile pose la problématique de la prise en charge multisectorielle des populations vulnérables dans le contexte migratoire. D'où l'importance de renforcer les politiques et les programmes de résilience et de lutte contre les situations de vulnérabilités. Par ailleurs, les détresses, les souffrances et les circonstances tragiques durant les traversées maritimes et terrestres (morts par noyade ou du fait de la déshydratation, de la famine et des maladies) requièrent un renforcement des mécanismes de sauvetage des vies humaines et d'assistance directe aux migrants vulnérables et aussi un soutien financier et en logistiques aux populations hôtes qui subissent les conséquences liées à l'afflux des migrants irréguliers.⁴⁴

La résilience recouvre plusieurs aspects (social, économique, psychologique, sanitaire, environnemental). L'accès aux soins de santé, aux services sociaux de base, à la protection sociale, aux programmes d'inclusion sociale et économique, d'emplois décent est crucial pour renforcer la résilience des migrants et des communautés hôtes. Le renforcement de la résilience, un vecteur d'intégration et de cohésion sociale, est une recommandation de l'Agenda des Nations Unies sur le développement durable, du Pacte Mondial sur les migrations et d'autres instruments internationaux sur les droits humains et les droits des migrants. Cela implique la revitalisation des mécanismes de référencement, la sensibilisation des communautés hôtes sur les droits des migrants et la prise en compte des besoins en termes de protection et d'assistance des populations migrantes et hôtes, entre autres mesures.⁴⁵

Un Centre d'Orientation et d'Assistance aux Migrants (COAM) a été créé dans la région d'Obock pour faciliter l'accès des migrants vulnérables à la nourriture, aux articles non-alimentaires (NFI), l'assistance médicale et l'assistance psychosociale grâce à une collaboration entre l'OIM et le gouvernement de Djibouti et le soutien financier de différents partenaires. Le Programme de retour volontaire de l'OIM accorde une attention particulière aux migrants les plus vulnérables.⁴⁶

44 IOM Djibouti (2021) IOM Country Strategy (2021-2024); Nations Unies Djibouti (2020) Plan de Réponse du Système des Nations Unies sur l'impact du COVID-19 à Djibouti en soutien au Pacte National Solidaire. JUIN - DÉCEMBRE 2020.

45 IOM (2020) IOM Continental Strategy for Africa 2020-2024 Geneva: International Organization for Migration; IOM Djibouti (2021) IOM Country Strategy (2021-2024); IOM (2019) Strategic Vision Setting a Course for IOM (2019-2023) <https://publications.iom.int/system/files/pdf/iom-strategic-vision.pdf>.

46 OIM Djibouti (2021) *Rapport Mensuel #17 Février 2021* https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/OIM%20Dji_Rapport%20mensuel_FEV_FR.pdf (Consulté le 06 Avril 2021)

Objectif général

Apporter des réponses durables aux situations de vulnérabilités des populations migrantes et des communautés hôtes en renforçant leurs résiliences et leurs moyens de subsistance.

Priorités en termes de politiques

- ▶ Renforcer les capacités financières, humaines, techniques et logistiques des institutions nationales pour répondre aux situations de vulnérabilité, y compris l'accès aux premiers secours et aux soins au niveau des centres spécialisés pour les migrants et les populations hôtes vulnérables.
- ▶ Créer et renforcer un réseau fonctionnel d'échanges, de collaboration et de coordination entre les acteurs institutionnels et humanitaires à Djibouti pour une meilleure complémentarité entre leurs actions et leur domaine d'interventions et une mutualisation des efforts
- ▶ Renforcer les capacités des assistants sociaux et autres acteurs pertinents en matière de gestion de cas sociaux concernant les populations migrantes et les populations hôtes vulnérables, de protection des femmes et des enfants et d'identification des personnes vulnérables.
- ▶ Renforcer les mécanismes de résilience à travers des activités génératrices de revenu, l'accès à la formation et l'éducation et à travers des programmes de développement local et rural qui peuvent contribuer à l'amélioration des conditions des migrants et des communautés hôtes vulnérables. Créer les conditions pour une autonomisation des migrants, leur accès au capital, aux activités génératrices de revenu, leur organisation par exemple sous forme d'associations (tontines, associations de développement) pour faciliter leur retour digne au pays d'origine.
- ▶ Renforcer la décentralisation et le développement rural et local, y compris le développement des infrastructures rurales et de programmes de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et économique pour venir en aide aux populations vulnérables, surtout celles dans les zones rurales.
- ▶ Renforcer la protection sociale pour les personnes vulnérables.
- ▶ Créer et renforcer des espaces de concertation au niveau régional, en coordination avec le Bureau de coordination nationale et selon les priorités de la région entre les acteurs chargés de la migration pour faire face aux défis multiples liés à la migration (pauvreté, problèmes de santé et d'hygiène, etc.) et pour une réponse coordonnée aux besoins des populations.
- ▶ Etablir une cartographie des routes migratoires pour géolocaliser les migrants en situation de détresse qui empruntent les routes migratoires moins connues, en ayant recours au DTM et à d'autres logiciels et technologies appropriés.

- ▶ Intensifier les activités de sensibilisation et de formation des acteurs pertinents pour assister les migrants en situation de détresse.
 - ▶ Renforcer les politiques et les programmes de décentralisation en matière de protection sociale (guichets sociaux, registre social, etc.) en développant des programmes
- d'expansion de la protection sociale ciblant les populations pauvres vivant dans les régions et les zones rurales.
- ▶ Renforcer la présence des institutions le long des corridors migratoires pour aider au sauvetage des vies humaines et apporter des réponses face aux situations de détresse.

Migration des enfants

La question de la migration des mineurs non accompagnés est une préoccupation majeure surtout qu'elle est liée à la migration irrégulière et la migration mixte qui sont source de vulnérabilités multiples. Ces migrations posent le problème de la protection des droits des enfants en situation de mobilité.

Le Ministère de la Femme et de la Famille en collaboration avec l'Institut National de Statistiques de Djibouti (DISED durant la réalisation de cette étude) et l'OIM, a réalisé une étude sur la situation des enfants de la rue dans la ville de Djibouti. Les recommandations de cette étude sont en train d'être mises en œuvre, par exemple : la construction d'abris et la mise en place d'un système de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant. Par ailleurs, une brigade des mineurs au sein de la Police nationale a été créée en 2019 et a bénéficié de formations sur les thèmes liés aux droits de l'enfant et à la protection des enfants vulnérables.⁴⁷

Le MFF a signé un protocole d'entente en 2019 avec Caritas Djibouti sur la protection des enfants vulnérables. Le MFF et Caritas Djibouti collaborent pour l'amélioration des conditions de vie et pour plus de protection et de dignité des enfants en situation de rue.⁴⁸

Le gouvernement djiboutien et le gouvernement éthiopien ont entamé des discussions bilatérales portant sur la protection, le retour et la réintégration des enfants migrants.⁴⁹

47 La Nation (2019) *RdD/UE/OIM : Front commun pour la cause des enfants* <https://www.lanation.dj/rdd-ue-oim-front-commun-pour-la-cause-des-enfants/> (Consulté le 05 Avril 2021) ; Xinhua (2019) *L'UNICEF forme la police djiboutienne à mieux protéger les enfants* http://french.xinhuanet.com/2019-05/10/c_138048498.htm (Consulté le 05 Avril 2021)

48 Caritas Djibouti Signature d'un Protocole d'entente entre le Ministère de la Femme et de la Famille et Caritas Djibouti – 23 Septembre 2019 <https://es-la.facebook.com/djibouticaritas/posts/1208482312669103/> (Consulté le 05 Avril 2021)

49 Xinhua (2019) *Djibouti et l'Ethiopie discutent de la protection, du retour et de la réintégration des enfants migrants* 27.06.2019 <http://french.peopledaily.com.cn/Afrique/n3/2019/0627/c96852-9592141.html> (Consulté le 05 Avril 2021).

Le Décret N° 2017-354/PR/MFF modifiant le Décret n°2012-067/PR/MPF portant Création et Organisation du Conseil National de l'Enfant (CNE) spécifie les missions du CNE, y compris de « rechercher l'intérêt supérieur de l'Enfant, tel que défini par la Convention relative aux Droits de l'Enfant, c'est-à-dire le respect de ses droits, la prise en compte de ses besoins, le développement de ses capacités ainsi que la perspective du bien traitant comme moteur de chacune des actions ». ⁵⁰

Objectif général

Répondre aux défis liés à la migration des enfants en situation de mobilité, y compris le phénomène des enfants en situation de rue et la migration des enfants non-accompagnés.

Priorités en termes de politiques

- ▶ Renforcer les capacités des acteurs sociaux en référencement des services disponibles en faveur des personnes vulnérables.
- ▶ Renforcer les structures d'accueil pour les mineurs migrants non accompagnés et les enfants de la rue.
- ▶ Intensifier les activités de sensibilisation contre l'usage et la dépendance aux drogues et stupéfiants chez les enfants de la rue (phénomène des enfants de la rue qui se sniffent à la colle).
- ▶ Renforcer la plateforme de la protection nationale de l'enfance.
- ▶ Renforcer la protection des filles migrantes qui peuvent être vulnérables à l'exploitation et aux abus.
- ▶ Sensibiliser les agents des forces de sécurité au respect et à la protection des droits des enfants.
- ▶ Créer un système de plainte et de suivi de ces plaintes (Défenseur des droits des enfants) pour lutter contre les situations d'abus et de violation des droits des enfants et pour protéger leurs droits.
- ▶ Mettre en place des cartes d'identification montrant que ces enfants sont pris en charge par un centre d'accueil pour les protéger et faciliter un système de référencement.
- ▶ Renforcer les capacités des acteurs sociaux et sanitaires en santé mentale pour une meilleure prise en charge des situations de détresse psychologique, de souffrances, de traumatisme et de violence.
- ▶ Apporter des réponses durables à la mendicité et aux besoins des enfants de la rue.

⁵⁰ République de Djibouti (2012) Décret N° 2017-354/PR/MFF modifiant le Décret n°2012-067/PR/MPF portant Création et Organisation du Conseil National de l'Enfant (CNE). <https://www.presidence.dj/texte.php?ID=2017-354&ID2=2017-11-02&ID3=D%E9cret&ID4=21&ID5=2017-11-15&ID6=n> (Consulté le 26 Aout 2021).

- ▶ Développer les centres d'accueil des enfants de la rue à Djibouti-ville et dans les autres régions et renforcer ceux existants pour venir en aide aux enfants de la rue (accès à la nourriture, à l'abri pour nuit, aux soins de santé, à l'éducation).
- ▶ Favoriser l'accès des enfants de la rue à la protection sociale et à la protection juridique.
- ▶ Aider les enfants en conflit avec la loi à avoir un système de protection qui est accessible et que tout acteur peut appeler.
- ▶ Faciliter l'obtention des actes de naissance pour les enfants migrants.

Migration, femmes, familles et genre

Les politiques migratoires sensibles aux questions de genre peuvent contribuer à la protection et au respect des droits des femmes et des filles migrantes vulnérables. La protection des droits humains des femmes et des filles en situation de mobilité est cruciale du fait de leur vulnérabilité à l'exploitation et aux violences basées sur le genre. La féminisation de la migration, y compris la migration irrégulière implique une prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des filles migrantes dans les réponses aux situations de vulnérabilité et de détresse des migrants. Des études et des recherches approfondies sur la situation des femmes et des filles migrantes et sur leur vulnérabilité et leurs conditions de vie précaires sont nécessaires pour répondre aux défis de la migration des femmes et des filles, surtout celle irrégulière. Les femmes et les filles migrantes empruntant les corridors de la migration irrégulière sont aussi vulnérables à l'exploitation et aux abus des passeurs et des trafiquants.

Objectif général

Répondre aux défis liés à la migration des femmes, notamment la vulnérabilité des femmes et des filles migrantes et aux conséquences des migrations sur les familles. Favoriser une prise en compte de la dimension genre dans les politiques et les programmes sur la migration.

Priorités en termes de politiques

- ▶ Renforcer les activités de sensibilisation et de protection des droits des femmes migrantes qui peuvent être vulnérables aux situations de violence, d'abus et de violation des droits humains.
- ▶ Renforcer la cellule d'écoute et d'information de l'UNFD en matière de migration et intégrer la composante migration

- ▶ Promouvoir une approche régionale pour répondre aux opportunités et défis liés à la migration des femmes en quête d'une vie meilleure du fait d'éventuelles situations d'abus, d'exploitation et de violation des droits humains des femmes migrantes.
- ▶ Renforcer la coordination sur les questions de genre et redynamiser les groupes points focaux pour trouver des réponses aux situation de violence, y compris la violence basée sur le genre.
- ▶ Former les acteurs-clé de la migration sur la prévention et la lutte contre les violences, surtout les violences sexuelles et les violences basées sur le genre.

Retour volontaire, réinstallation et réintégration des migrants

La question du retour des migrants irréguliers dans leur pays d'origine et leur réintégration montre l'importance de veiller à des migrations sûres, ordonnées et régulières conformément aux recommandations du Pacte Mondial sur les migrations. Il s'agit de promouvoir des retours dans des conditions dignes, dans le respect des principes et des traités internationaux relatifs aux droits humains et aux droits des migrants en accordant une attention particulière aux migrants en situation de vulnérabilité, y compris les mineurs non accompagnés. Le renforcement des capacités institutionnelles et de la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination sur la question du retour volontaire des migrants est crucial. L'accès des migrants aux besoins essentiels, à l'assistance directe, à la protection et aux programmes d'aide au retour volontaire peut atténuer les circonstances difficiles des migrants en transit.

Objectif général

Renforcer les ressources et les capacités institutionnelles en matière de réinstallation, retour volontaire et de réintégration des migrants.

Priorités en termes de politiques

- ▶ Renforcer la coopération avec les pays d'origine concernant le retour volontaire des migrants.
- ▶ Renforcer l'aide au retour volontaire, à la réinstallation et à la réintégration des migrants de retour en provenance des pays limitrophes.
- ▶ Renforcer les capacités et les ressources pour l'assistance des migrants de retour et des migrants sollicitant l'aide au retour.
- ▶ Appuyer les institutions nationales concernées en infrastructures adéquates pour répondre aux besoins essentiels des migrants (abris, y compris nourriture, eau, toilette, lits, etc)

- ▶ Renforcer la coopération avec les principaux pays d'origine pour faciliter l'identification des familles pour les mineurs migrants non accompagnés pour assurer leur retour dans les meilleurs délais.
- ▶ Renforcer les initiatives existantes concernant le retracement familial et le système de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant.



Migration et Développement

Intégrer la migration dans les politiques sectorielles de développement

Le lien entre la migration et le développement a été mis en exergue par divers instruments politiques internationaux notamment l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le Développement Durable et le Pacte Mondial sur les Migrations qui recommandent la prise en compte des aspects multisectoriels de la relation entre la migration et le développement. L'intégration de la migration dans les politiques sectorielles de développement (par exemple : l'emploi, l'environnement, la santé, l'éducation, le développement local, l'agriculture, etc.) peut contribuer à renforcer le rôle de la migration dans le développement inclusif et durable. L'objectif est de faire de la migration un vecteur essentiel pour répondre aux préoccupations concrètes de développement tout en minimisant ces effets négatifs.

Objectif général

Renforcer le potentiel de développement de la migration. Maximiser les gains et minimiser les risques liés à la migration et intégrer la migration dans les politiques de développement de Djibouti.

Priorités en termes de politiques

- ▶ Développer l'attractivité de la destination touristique de Djibouti en facilitant la venue des touristes.
- ▶ Renforcer le potentiel de développement de tout secteur porteur en impliquant la diaspora dans le développement de l'économie nationale.
- ▶ Impliquer davantage le secteur privé djiboutien dans les réponses aux défis liés à la migration et dans le renforcement du rôle de la migration dans le développement.
- ▶ Intégrer la migration dans les programmes quinquennaux de développement national de Djibouti.
- ▶ Faire un plaidoyer pour une perception d'une migration positive, une plus grande reconnaissance de sa contribution au développement.
- ▶ Renforcer l'apport positif des transferts de fond dans le développement socioéconomique et la lutte contre la pauvreté en remédiant aux contraintes liées à la maximisation du volume des transferts financiers des migrants (coût élevé des frais de transfert de

fond, etc.) telle que prévue dans la Stratégie Nationale d'Engagement de la Diaspora Djiboutienne.

- ▶ Favoriser les transferts de connaissance, de technologie et de capital social et humain et de leurs potentiels de développement au bénéfice du pays.
- ▶ Répondre aux causes profondes des migrations à travers des programmes de développement, d'inclusion économique et sociale, de promotion du travail décent.

- ▶ Mobiliser les partenaires techniques et financiers pour appuyer le gouvernement dans ces efforts pour réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD) en lien avec la migration et le développement (par exemple : l'ODD 8 cible 8.7 et cible 8.8⁵¹ ; ODD 10 cible 10).⁵²

Migration de travail- migration, éducation, formation et emploi

L'accès à l'éducation, la formation et l'emploi des migrants est essentiel pour leur autonomisation, leur résilience, leur intégration et inclusion sociale et économique. L'accès à l'éducation est une recommandation de l'Objectif du Développement Durable (ODD) 4 : « Veiller à une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie ».

Le renforcement du marché du travail, le développement des qualifications, de la formation professionnelle et des filières scientifiques, technologiques, d'ingénieurs et des mathématiques (STEM en Anglais) et la promotion de l'esprit d'innovation et d'entrepreneuriat constituent des mesures parmi tant d'autres pour la redynamisation de l'éducation, de la formation et de l'emploi et pour une meilleure gouvernance de la migration de travail.

51 « Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous :

Cible 8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes. Cible 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. » Nations Unies (n.d.) *Objectifs de Développement Durable*. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/economic-growth/> (Consulté : le 07 Avril 2021).

52 « Objectif 10 : Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre :

10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées » Nations Unies (n.d.) *Objectifs de Développement Durable*. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/inequality/> (Consulté : le 07 Avril 2021)

Le renforcement des capacités institutionnelles en gouvernance de la migration de travail est une recommandation de l'ODD 8 ainsi que de l'Objectif-cible 8.8. La gouvernance de la migration de travail, la promotion de la migration de travail régulière et l'élaboration des politiques de la migration de travail peuvent être bénéfiques pour les migrants et les pays d'origine et de destination. Les politiques en matière de gouvernance de la migration de travail devraient tenir compte des défis multiples auxquels les travailleurs migrants sont confrontés, surtout les travailleuses migrantes, y compris les risques de vulnérabilité socioéconomique, d'exploitation et de violation des droits du travail et des droits humains.

Objectif général

Favoriser un lien positif entre migration, éducation, formation et emploi et une meilleure prise en compte de ce lien dans les politiques et les programmes de développement.

Priorités en termes de politiques

- ▶ Investir davantage sur l'éducation, la formation, l'employabilité, l'accès à la protection sociale et au travail décent, surtout chez les femmes et les jeunes des populations hôtes et migrantes.
- ▶ Favoriser une coordination et une approche commune entre les pays de l'Afrique de l'Est en matière de coopération sur la migration de travail légale avec les pays du Golfe et mettre l'accent sur la protection des droits des migrants.
- ▶ Promouvoir une coopération bilatérale, régionale, continentale et internationale sur le développement des compétences, la formation professionnelle, la reconnaissance des qualifications et des diplômes et la circulation des compétences.
- ▶ Mettre en œuvre des politiques de croissance inclusive et d'emplois décents, redynamiser les secteurs pourvoyeurs d'emplois et mettre l'accent sur la formation professionnelle, le développement des compétences techniques et de la culture entrepreneuriale pour atténuer le chômage des jeunes et des femmes et l'inadéquation entre l'éducation, la formation, et les besoins du marché du travail en ciblant les Djiboutiens et les migrants réguliers.
- ▶ Accroître les accords bilatéraux en migration de travail.
- ▶ Renforcer l'accès à l'emploi décent et à la protection sociale et réduire la part du secteur informel.
- ▶ Favoriser la main d'œuvre qualifiée dans les secteurs-clés de l'économie djiboutienne (ports, chaîne logistique, infrastructures, etc.) en optant pour une plus grande adéquation entre l'éducation, la formation et les besoins du marché du travail et en promouvant la circulation des compétences, la mobilisation de la diaspora qualifiée au service du développement et la migration des travailleurs qualifiés.

- ▶ Renforcer la gouvernance de la migration de travail en mettant en place un cadre institutionnel en place, des conventions bilatérales et régionales en migration de travail et en promouvant la protection des droits humains et des droits du travail des travailleurs migrants.
- ▶ Renforcer les conditions pour une meilleure compétitivité de la main d'œuvre djiboutienne dans le cadre de l'ouverture vers le marché du COMESA.
- ▶ Favoriser l'employabilité et l'esprit d'entreprise en incitant en particulier les jeunes et les femmes à s'investir dans la formation professionnelle et dans la création d'entreprises et en adaptant la formation aux exigences du marché du travail et aux priorités de développement de Djibouti.
- ▶ Réguler les capacités des inspecteurs de travail dans l'identification des cas d'exploitation et de violation des droits des travailleurs migrants et dans la promotion et la protection de leurs droits.

Migration des compétences

Les migrations des compétences peuvent être un vecteur de transfert de connaissances, de revenus, de technologies et de tissage de liens économiques, scientifiques et académiques transnationaux qui peuvent être utiles au développement d'un pays. Dès lors, les politiques nationales dans le domaine de la migration devraient tenir compte des voies et moyens pour minimiser les pertes ou défis liés à la migration des compétences et en maximiser les avantages.

Objectif général

Faire des migrations des compétences un facteur de développement du pays d'origine et lutter contre les conséquences négatives liées à la fuite des cerveaux.

Priorités en termes de politiques

- ▶ Attirer et retenir les cadres compétents et mobiliser les Djiboutiens de l'extérieur hautement qualifiés pour le développement du pays d'origine, ce qui peut contribuer à lutter contre les conséquences négatives de la fuite des cerveaux (« *brain drain* »), du gaspillage des compétences (« *brain waste* ») et à favoriser le gain des compétences (« *brain gain* »).
- ▶ Mettre en place des politiques et des mesures pour prévenir et lutter contre la fuite des cerveaux des enseignants, chercheurs et professionnels qualifiés en leur accordant les avantages qui s'attachent à leurs fonctions (par exemple : revalorisation des conditions de rémunération et de travail et amélioration des conditions de vie (y compris l'accès à des logements décentes) et plus de considération et de reconnaissance au niveau social et professionnel).

- ▶ Promouvoir la circulation des compétences à l'échelle régionale et continentale pour lutter contre la fuite des cerveaux.
- ▶ Intégrer la question de la migration des compétences dans la gouvernance et la gestion de la migration pour lutter contre les conséquences négatives de la fuite des cerveaux, les défis liés au recrutement international des travailleurs qualifiés et pour maximiser leur contribution au développement du pays.
- ▶ Pallier la pénurie de spécialistes dans plusieurs domaines (médecine, enseignement supérieur, etc.) en attirant les Djiboutiens qualifiés, ce qui pourrait aider à minimiser l'impact des politiques migratoires attractives des pays développés à l'endroit des cadres qualifiés.
- ▶ Elaborer des politiques et des mesures visant à maximiser la contribution de la diaspora au développement du pays (transfert de fond, soutien financier pour des projets de développement local, activités philanthropiques, activités de jumelage entre les mairies, coopération inter-universitaire, transfert de connaissance, expertise au service du pays, etc.) et à minimiser les défis et les impacts négatifs (tels que la fuite des cerveaux, le sous-emploi et le problème de reconnaissance des diplômes et des qualifications et le chômage) liés à la migration des compétences.
- ▶ Rendre les conditions de travail attractives pour attirer davantage les Djiboutiens qualifiés et pour remédier au déficit de main d'œuvre qualifiée.
- ▶ Effectuer des études de « profilage » de la diaspora pour identifier les qualifications et les compétences des membres de la diaspora djiboutienne et les secteurs de développement où ces compétences et qualifications pourraient davantage apporter une plus-value.
- ▶ Créer des liens entre la diaspora djiboutienne, le secteur privé et les institutions gouvernementales pour attirer les Djiboutiens qualifiés et combler le déficit en main d'œuvre qualifiée.

Appuyer le secteur privé djiboutien pour mieux comprendre et tirer profit du marché international des compétences en général et celui de la diaspora qualifiée en particulier.
- ▶ Faire une cartographie des secteurs confrontés à une pénurie de main d'œuvre qualifiée et recenser les compétences auprès des Djiboutiens qualifiés résidant à Djibouti et à l'étranger qui peuvent pallier ce déficit de main d'œuvre qualifiée.
- ▶ Créer les conditions pour une meilleure revalorisation et utilisation des compétences existantes pour éviter les frustrations et la démotivation qui peuvent entraîner la migration des compétences et des conséquences telles que la fuite des cerveaux ou le '*brain waste*' (le sous-emploi).
- ▶ Renforcer la coopération entre les pays d'origine et de destination pour attirer les talents pour le développement de Djibouti et pour minimiser les conséquences de la fuite des cerveaux.

- ▶ Créer des liens entre les Djiboutiens hautement qualifiés et leur pays d'origine et leur faciliter les possibilités de transfert de connaissance, de technologie et de savoir-faire.
- ▶ Créer les conditions favorables pour un retour des Djiboutiens hautement qualifiés en promouvant l'éthique du travail, la méritocratie et l'excellence et en offrant des conditions de travail et de rémunération adéquates.

Renforcer le rôle de la diaspora djiboutienne dans le développement de Djibouti

Le gouvernement de Djibouti appuyé par l'OIM a lancé une stratégie nationale d'engagement de la diaspora djiboutienne au service du développement du pays le 22 février 2021.

Une journée de consultation de la diaspora fut organisée par l'OIM en 2017 en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale et la Banque mondiale. Un séminaire fut organisé en 2019 par l'OIM en collaboration avec le *African Diaspora Policy Center* (ADPC) réunissant les membres de la diaspora djiboutienne dans le cadre du profilage de la diaspora djiboutienne et la stratégie d'engagement de la diaspora au service du développement du pays (AFFORD 2020 : 6).

La Poste de Djibouti a créé un service de documents électroniques dédiés à la diaspora djiboutienne pour faciliter les démarches administratives en ligne (telles que la duplication de certificats de mariage).

Objectif général

Renforcer le rôle de la diaspora djiboutienne au développement de leur pays d'origine en mettant en œuvre des politiques et des mesures incitatives en vue de mobiliser leurs ressources, compétences, et capitaux pour une croissance inclusive et un développement durable de Djibouti.

Priorités en termes de politiques

- ▶ Créer des conditions favorables pour davantage attirer les investisseurs nationaux et étrangers dans le développement des secteurs-clés de l'économie djiboutienne.
- ▶ Mettre en œuvre des politiques et des mesures permettant d'attirer et de fixer les compétences et de lutter contre le chômage et l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché du travail.
- ▶ Créer les conditions favorables pour le retour des Djiboutiens de l'extérieur, leur insertion socioéconomique et

professionnelle et leur investissement pour le développement du pays.

- ▶ Sensibiliser les banques et les institutions financières nationales pour renforcer le volume financier des transferts de fonds des Djiboutiens de l'extérieur et leur potentiel de développement.
- ▶ Favoriser la collecte des données désagrégées actualisées et fiables sur les transferts de fonds des Djiboutiens

de l'extérieur pour mieux comprendre la contribution de la diaspora djiboutienne.

- ▶ Mettre en place des mesures visant davantage à faciliter les démarches administratives des Djiboutiens de l'extérieur et leur accès à des informations utiles (vulgarisation des informations sur la création d'entreprise, etc.) pour leur retour au pays, leur investissement et leur participation au développement du pays.



Renforcer le rôle de la migration dans le développement de Djibouti

La plupart des politiques migratoires dans les pays en développement se focalisent sur l'impact de l'émigration dans le développement de ces pays. Rares sont les politiques qui s'intéressent à l'apport de l'immigration dans le développement des pays de destination au Sud. L'apport de la migration au développement du pays de destination dépend de plusieurs facteurs, y compris les caractéristiques de ces immigrants, la situation économique de ce pays, les politiques dans le domaine de la migration, du marché du travail, de la croissance économique, des finances publiques et de l'intégration des migrants. La migration peut contribuer au développement de ces pays de destination si des politiques et des mesures sont mises en place pour identifier les besoins du marché du travail en ressources humaines et l'éventuel apport de la migration de travail pour résorber ce déficit. De même, le renforcement de la formation et de l'employabilité des migrants, la protection des droits des migrants, des facilités pour la création des petites et moyennes entreprises (PME), la transition de l'informel vers le formel, le renforcement de la contribution fiscale des migrants et l'évaluation de l'impact de la migration au niveau économique peuvent contribuer à renforcer le potentiel de développement de la migration au profit des pays de destination (OECD/ILO 2018 : 16).

Djibouti peut bénéficier du potentiel de développement que représente la migration en intégrant la migration dans les priorités, politiques et programmes nationaux de développement.

Objectif général

Renforcer le potentiel de développement de la migration à Djibouti et créer les conditions pour une contribution significative de la migration au développement inclusif et durable.

Priorités en termes de politiques

- ▶ Considérer l'apport important des migrants dans le développement du secteur de la pêche, de l'agriculture, des infrastructures (bâtiments et travaux publics, etc.), du commerce et dans la diversification de l'économie. Créer des conditions favorables pour leur contribution significative à la création de la richesse en valorisant leurs compétences et leurs qualifications dans ces secteurs et en favorisant les possibilités de transfert de connaissances et de formation professionnelle.
- ▶ Favoriser l'intégration des migrants et renforcer la cohésion sociale, la paix et la tolérance mutuelle entre les populations migrantes et les communautés hôtes et au sein des groupes de migrants. Faire de la migration un vecteur de multiculturalisme et d'intégration régionale « par le bas ».
- ▶ Apporter des réponses durables aux conditions des populations flottantes en régularisant leur statut pour maximiser leur contribution au développement.

- ▶ Régulariser une partie des populations migrantes selon des critères préétablis (tels que ceux liés à leur intégration, le respect des lois et des législations nationales, leur durée de séjour au pays et leur contribution au marché du travail). Faciliter leur accès à l'éducation et à la formation professionnelle et les possibilités de création d'entreprises formelles (par exemple des petites et moyennes entreprises (PME)).
- ▶ Créer des passerelles pour que le secteur informel composé essentiellement de travailleurs migrants contribue davantage au développement de Djibouti en régularisant les migrants irréguliers et en créant des mécanismes de formalisation de leurs activités informelles, ce qui pourrait contribuer à l'amélioration de la fiscalité et du travail décent, au renforcement du capital humain et le rôle de ces migrants dans le développement de Djibouti.
- ▶ Apporter des réponses aux ressentis de certaines populations hôtes qui considèrent les migrants comme un fardeau socioéconomique et comme une forme de concurrence à la main d'œuvre locale en améliorant les conditions de vie et les moyens de subsistance des communautés hôtes et en sensibilisant sur les droits humains des migrants et pour une perception positive de la migration.
- ▶ Renforcer les institutions du marché du travail et identifier les secteurs caractérisés par un déficit de ressources humaines où l'apport des migrants est nécessaire et ceux où leur apport le serait moins du fait de la présence ou de la disponibilité d'une main d'œuvre locale.
- ▶ Apporter des réponses à la migration de transit en permettant aux migrants réguliers d'avoir accès à la formation et à des emplois temporaires, en renforçant la coopération avec les pays d'origine concernant le retour et le rapatriement de leurs ressortissants et en développant une coopération régionale sur la migration régulière de travail.
- ▶ Développer une coopération sous forme de co-développement entre Djibouti et les principaux pays d'origine, pour une meilleure gestion de la migration et l'intégration de la migration et le développement.
- ▶ Valoriser le rôle des migrants dans le dynamisme socioéconomique urbain et dans le développement du secteur de l'habitat.
- ▶ Valoriser les activités économiques et professionnelles des migrants (femmes de ménage, boutiquiers, jardiniers, etc.) et créer les conditions pour renforcer leurs potentiels de développement. Créer les conditions pour que l'économie de Djibouti puisse profiter de l'expertise et des compétences des immigrants, y compris ceux évoluant dans le secteur informel.

Migrations internes

La migration interne a des conséquences sur la distribution de la population et l'urbanisation. Des recherches approfondies devraient être effectuées sur les causes profondes et les conséquences des migrations internes. D'une part, les transferts de fonds des migrants internes vers leurs proches et leurs familles peuvent atténuer les conditions de vie difficile des familles. En même temps, les migrants développent des stratégies d'adaptation face au chômage et à la pauvreté en recourant à l'économie informelle. D'autre part, les migrations internes peuvent entraîner la diminution de la main d'œuvre dans les zones rurales, des pressions sur les services publics urbains et le développement d'activités de survie dans le secteur informel caractérisés par des salaires bas et l'absence de protection sociale. Dès lors, les politiques de développement et les politiques migratoires devraient tenir compte des défis liés à la migration interne, surtout ceux relatifs à la migration rurale-urbaine.

Objectif général

Répondre aux causes profondes de la migration interne et renforcer son potentiel de développement. Minimiser les conséquences négatives de la migration interne en mettant en œuvre des politiques et des programmes favorisant le développement local en milieu rural et urbain.

Priorités en termes de politiques

- ▶ Renforcer l'accès des migrants internes à la formation professionnelle, à l'éducation et aux emplois décents.
- ▶ Renforcer le développement local et rural, le tourisme, l'élevage, la pêche et l'agriculture et faciliter l'accès des populations au travail décent, à des activités génératrices de revenu et à des moyens de subsistance.
- ▶ Créer davantage d'opportunités d'emplois décents et de développement socioéconomique dans les régions et les zones rurales, conformément aux politiques de développement local, de décentralisation et de déconcentration.

Migration, changement climatique et environnement

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement peuvent entraîner l'intensification des flux migratoires. De même, les mouvements de population peuvent avoir des conséquences sur l'environnement. Dès lors, la prise en compte des interrelations entre la migration, l'environnement et le changement climatique dans les politiques et les programmes relatifs à la migration et au déplacement forcé est crucial, surtout dans un contexte d'intensification des effets négatifs liés au changement climatique dans les décennies à venir.⁵³

Confronté à la sécheresse et à la désertification, à des vagues de chaleur (dues à la hausse des températures), à des précipitations intenses provoquant des inondations et des glissements de terrain, à l'érosion côtière et à la salinisation des eaux souterraines, Djibouti subit les conséquences du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Les contraintes liées à un climat désertique et à des sols volcaniques affectent les ressources naturelles et l'économie et les moyens de subsistance des ménages ruraux. La dégradation continue des pâturages, le tarissement des points d'eau et la diminution du cheptel sont causés par une conjonction de facteurs tels que les sécheresses successives et la détérioration climatique. Ces aléas climatiques touchent durement les éleveurs et les agriculteurs, accentuant ainsi leur vulnérabilité sociale et économique. Ces populations, dont les moyens de subsistance sont essentiellement basés sur l'élevage et l'agriculture et l'exploitation des ressources naturelles, voient ainsi leur source de revenus s'effondrer du fait des répercussions négatives liées à la dégradation de l'environnement et au phénomène de changement climatique⁵⁴. Les migrations constituent, dès lors, des stratégies d'adaptation au changement climatique et à la dégradation de l'environnement qui accentuent la paupérisation des populations, surtout les ménages ruraux.

Le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Tourisme en collaboration avec l'OIM mettent en œuvre un projet « Renforcement des connaissances et de la gestion des mouvements de migrations internes induits par les risques naturels des changements climatiques à Djibouti », financé par le Fonds de l'OIM pour le Développement (IDF) dont l'objectif est de pallier le déficit de connaissances sur les liens entre la migration, l'environnement et le changement climatique (MECC) et de proposer des recommandations et des options politiques concernant cette question cruciale.⁵⁵

53 African Union Commission (2018) Revised Africa Union Migration Policy Framework, p. 76

54 République de Djibouti/ Ministère de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Tourisme Direction de l'Environnement et du Développement Durable « Développement des Périmètres Agropastoraux comme une Stratégie d'Adaptation au Changement Climatique pour les Communautés Rurales Pauvres de Djibouti » <http://www.environnement.dj/projet/d%C3%89veloppement-des-p%C3%89rim%C3%88tres-agropastoraux-comme-une-strat%C3%89gie-d%e2%80%99adaptation-au-changement-climatique-pour-les-communaut%C3%89s-rurales-pauvres-de-djibouti> (Consulte le 12 décembre 2020).

55 OIM Djibouti (2020) Première réunion du comité de pilotage du projet « Renforcement des connaissances et de la gestion des mouvements de migrations internes induits par les risques naturels des changements climatiques à Djibouti » <https://www.facebook.com/iomdjibouti/posts/2867853763443035/> (Consulté : le 27/03/2020).

Objectif général

Accorder davantage d'importance au lien entre la migration et le changement climatique et répondre aux défis liés aux migrations induites par le changement climatique et à la dégradation de l'environnement.

Priorités en termes de politiques

- ▶ Intégrer la migration dans la politique nationale de l'environnement.
- ▶ Renforcer la décentralisation et le développement rural et local pour répondre aux défis liés à la migration interne, notamment les migrations rurales-urbaines.
- ▶ Réduire les situations de vulnérabilités dues aux conséquences du changement climatique et de la dégradation de l'environnement en facilitant l'accès des populations locales aux activités génératrices de revenu (petit commerce, petits périmètres agricoles, etc.).
- ▶ Développer et appuyer des projets de résilience pour minimiser les impacts du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et autres risques et désastres (par exemple : les sécheresses et inondations) sur les conditions de vie des populations.
- ▶ Explorer des sources innovantes de financement en plus de l'aide des bailleurs de fonds pour le développement et la pérennisation de ces projets de résilience et identifier des mécanismes innovants de financement des projets d'adaptation et de changement climatique-
- ▶ Considérer une série de réponses/ interventions pour lutter contre les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur les conditions de vie des populations (mobilisation des eaux de surface pour éviter leur afflux dans la mer, construction de forages pour la protection des populations contre les inondations surtout dans les zones côtières, appui aux populations pour le développement d'une agriculture résiliente et des activités d'élevage, activités de reboisement, réhabilitation des terres dégradées à travers des travaux de conservation d'eau et de sol).
- ▶ Former davantage de spécialistes pour répondre aux défis relatifs au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.
- ▶ Tenir compte du lien entre la migration, le changement climatique et l'environnement et intégrer, d'une part, la migration dans les politiques environnementales et, d'autre part, l'environnement et les changements climatiques dans les politiques migratoires et en migration et développement. Intégrer la migration dans les politiques relatives à la réduction des risques de catastrophe, de l'adaptation au changement climatique, l'économie verte et l'économie circulaire dans la lutte contre le changement climatique et les déplacements forcés.

- ▶ Aller au-delà de l'approche « projet » et « court-terme » et d'une vision sectorielle et considérer une perspective globale, transversale et holistique de la question environnementale basée sur long terme pour répondre aux défis environnementaux (et à ces conséquences multiples, y compris dans le domaine de la migration).
- ▶ Renforcer la résilience des populations face au changement climatique qui accentue l'exode rural.
- ▶ Renforcer les politiques et les programmes de décentralisation et de déconcentration en créant des opportunités d'emploi, des projets de développement local et rural dans les régions et dans les villages.



Suivi de la Stratégie Migratoire de la République de Djibouti

Un Plan national d'action est indispensable pour le suivi de cette stratégie migratoire pour Djibouti afin de mettre en œuvre les objectifs et les domaines prioritaires identifiés en fonction d'un calendrier et des résultats escomptés clairement définis. Ce Plan d'action définira les activités essentielles à mettre en œuvre pour opérationnaliser les objectifs en termes de politiques de cette Stratégie. Celui-ci identifiera les initiatives et les activités qui sont corrélées à ces objectifs selon une période déterminée. Ce Plan d'action comportera aussi un volet Suivi et Evaluation (S & E) avec l'identification d'indicateurs-clés de performance pour l'évaluation durant la phase de mise en œuvre de cette Stratégie. Le Plan national d'action pour la Stratégie migratoire est essentiel pour réaliser des initiatives allant dans le sens d'intégrer la migration dans les politiques de développement et pour répondre aux défis relatifs à la gouvernance et à la gestion de la migration.

Objectif général

Elaborer le plan d'action budgétisé et la mise en place d'un système suivi-évaluation de la Stratégie nationale de la migration pour Djibouti.

Domaines en termes de priorités

- ▶ Assortir la stratégie nationale pour les migrations pour Djibouti d'un Plan d'action permettant d'identifier les activités à effectuer à court, moyen et long-terme, les principaux acteurs ou les institutions-clés et les bénéficiaires ainsi que les résultats escomptés et le planning.
- ▶ Activation des sous-comité multisectoriels sous la tutelle du Bureau de Coordination Nationale pour la migration pour assurer le suivi et le plan d'action de la stratégie nationale pour les migrations.
- ▶ Renforcer le volet mobilisation, communication, coordination et renforcement des capacités pour une mise en œuvre et un suivi des recommandations pour la stratégie nationale pour la migration de Djibouti.
- ▶ Identifier les sources de financement et les stratégies de mobilisation de ressources, y compris des sources innovantes de financement pour la mise en œuvre du Plan national d'action relatif à la stratégie nationale pour la migration.
- ▶ Définir les indicateurs de suivi du Plan national d'action de la Stratégie migratoire

Conclusion et perspectives

La position carrefour aux confluent entre l'Est de l'Afrique et les pays du Golfe fait de Djibouti un important pôle de transit et de destination pour la migration de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique de l'Est vers les pays du Golfe. Les conflits, l'insécurité alimentaire, l'instabilité politique dans la région se traduisent par des flux continus de migrants des pays limitrophes. Djibouti a accueilli depuis des décennies des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile fuyant les conflits, la misère et les persécutions. Djibouti est un point de passage pour les migrants de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique provenant essentiellement des pays limitrophes qui empruntent les voies irrégulières pour les pays de la péninsule arabique.

Cette Stratégie migratoire a pour objectif fondamental de répondre aux défis et enjeux concernant la gestion de la migration et de faire de la migration un catalyseur pour un développement inclusif et durable de Djibouti. Cette Stratégie pose les jalons pour le renforcement de divers aspects de la gouvernance et de la gestion de la migration. D'une part, les circonstances politiques et socioéconomiques complexes dans la sous-région et l'afflux de migrants irréguliers provenant des pays voisins qui en est consubstantiel pose des défis multiples en matière de gestion et de gouvernance de la migration. D'autre part, il est d'une importance capitale de considérer le rôle positif de la migration dans le développement socioéconomique tout en s'attelant à pallier les défis liés à la migration.

Cette Stratégie est basée sur une approche holistique et inclusive et son élaboration a nécessité des consultations avec divers acteurs étatiques et non-étatiques et la prise en compte des aspects multidimensionnels de la migration. Celle-ci aborde plusieurs thématiques : les réponses aux défis de la migration irrégulière, la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants ; l'assistance, la protection et la résilience des migrants, personnes déplacées et communautés hôtes ; le retour volontaire, la réinstallation et la réintégration des migrants ; la promotion et la protection des droits des migrants ; la migration et le développement, l'engagement de la diaspora au service du développement, etc. Cette Stratégie, en outre, a identifié des domaines essentiels pour le renforcement des capacités institutionnelles pour maximiser les bénéfices et minimiser les défis liés à la migration.

Un plan national d'action en complément de la stratégie nationale pour les migrations permettra d'opérationnaliser cette stratégie. Ce Plan d'action est d'une importance capitale pour la mise en œuvre et le suivi des objectifs, priorités, recommandations et options politiques.

S'inscrivant en ligne avec le Pacte Mondial sur la migration et d'autres accords internationaux qui recommandent la prise en compte du lien entre la migration et le développement, cette Stratégie Migratoire a identifié les objectifs, options et recommandations politiques pour intégrer la migration dans les politiques sectorielles de développement, mobiliser la diaspora au service du développement et pour promouvoir le rôle de la migration, y compris la migration de travail dans le développement. Dans cette optique, il est crucial de mettre en œuvre des politiques et des programmes relatifs à la migration de travail, l'immigration et le développement socioéconomique, l'engagement de la diaspora au service du développement, la protection des droits des migrants et l'inclusion sociale et économique pour que la migration soit un vecteur de développement inclusif et durable. Les migrations des compétences peuvent être bénéfiques si les politiques visant à minimiser ces éventuelles conséquences négatives (fuite des cerveaux) et à maximiser ces impacts positifs (gain des compétences) sont mises en œuvre.

Le renforcement des mécanismes de sauvetage des vies humaines, d'assistance directe, de résilience, de protection et de réponses aux situations de vulnérabilité des migrants et des communautés hôtes est fondamental. La mise en œuvre des programmes de résilience et d'inclusion socioéconomique, de développement local, d'amélioration des moyens de subsistance et d'accès au travail décent peut contribuer à apporter des réponses aux causes profondes de la migration ou tout au moins en atténuer les multiples défis.

Cette stratégie migratoire vise à contribuer à une meilleure gouvernance de la migration et à maximiser le rôle de la migration dans le développement inclusif et durable de Djibouti. Dans cette optique, les études et les recherches sur les causes, les enjeux, les tendances et les conséquences de la migration à Djibouti ainsi que la collecte de données statistiques désagrégées et fiables sur divers aspects de la migration peuvent contribuer à la formulation de politiques idoines en gouvernance de la migration et en migration et développement.

La position stratégique de Djibouti au sein de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique de l'Est et son ouverture sur la mer Rouge pourraient lui offrir des potentialités immenses en termes de croissance économique et de développement durable. Sur le court et le moyen terme, il s'agira de renforcer la formation et l'employabilité des travailleurs immigrants présents sur le sol djiboutien dont la plupart œuvre dans le.

Les politiques et les programmes dans le domaine de la mobilité devraient tenir compte de la dimension migratoire dans la gestion des crises et du rôle essentiel de la migration dans le processus d'intégration régionale. La mise en œuvre des protocoles relatifs à la libre circulation et à la transhumance de l'IGAD et la promotion d'opportunités en migration régulière peuvent être des catalyseurs de l'intégration régionale.

Le renforcement des capacités institutionnelles en gestion, surveillance et contrôle des frontières, y compris à travers l'opérationnalisation du MIDAS (*Migration Information and Data Analysis System*) peut contribuer à apporter des réponses aux défis substantiels à la mobilité. La coopération transfrontalière dans le domaine de la mobilité avec les pays limitrophes, y compris le partage d'information, de données et de bonnes pratiques est à encourager. Le renforcement des capacités techniques, des ressources humaines et financières du gouvernement djiboutien en matière de gestion de la migration est nécessaire pour répondre aux multiples défis liés à la migration (migration de transit, migration irrégulière, migration mixte, traite des personnes, trafic illicite de personnes, etc.).

Enfin, il s'agit également d'aller dans le sens de créer les conditions propices pour que la migration soit un vecteur du développement de Djibouti. L'un des principaux défis sera aussi les réponses idoines à la question de la « population flottante ». L'afflux de migrants irréguliers et de personnes déplacées, les situations de vulnérabilité et les circonstances tragiques qui peuvent en résulter requièrent une attention soutenue des gouvernements des pays de départ, de transit et des pays hôtes et de la communauté internationale en général pour des réponses pérennes et efficaces aux causes et aux conséquences des migrations et des déplacements forcés.

Préparé par

Ibrahima Amadou Dia

Consultant International en Migration

Références bibliographiques

AUC (2018) *African Migration Policy Framework* Addis Ababa: Africa Union Commission

AFFORD (2020) *Djibouti Diaspora engagement mapping*

Assemblée Générale des Nations Unies (2018) *Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* Marrakech (Maroc), 10 et 11 décembre 2018 Point 10 de l'ordre du jour provisoire** Document final de la Conférence, A/CONF.231/3*

Banque mondiale (n. d.) Population, total – Djibouti <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL?locations=DJ> (Consulté le 24 Aout 2021)

Commission Nationale des Droits de l'Homme Djibouti (2018) Journée des Droits des Migrants, sous le thème « D'ici ou d'Ailleurs, Protégeons Nos Enfants » LE 5 décembre 2018 à Tadjourah <https://ar-ar.facebook.com/236856516745738/posts/595250640906322/> (Consulté le 26 mars 2021)

Expertise France, AMMI, RMMS (2018) *Djibouti Country Statement: Addressing Migrant Smuggling and Human Trafficking in East Africa*

ILO (2020) *An assessment of labour migration and mobility governance in the IGAD region Country report for Djibouti*. Free Movement of Persons and Transhumance in the IGAD Region: Improving Opportunities for Regular Labour Mobility Funded by the European Union International Labor Organization- IGAD. Geneva : International Labor Organization.

Intergovernmental Authority on Development (2017) *Draft Protocol on Free Movement of Persons in the IGAD Region*.

Intergovernmental Authority on Development (IGAD) (2012) *IGAD Regional Migration Policy Framework*.

Institut National de la Statistique de Djibouti/Cellule des Études sur la Migration (2020) *Compte rendu de l'atelier de lancement du Groupe Technique de Travail sur les données migratoires à Djibouti* | 25 novembre 2020 au palais du Peuple.

Institut National de la Statistique de Djibouti/Cellule des Études sur la Migration (2020) *Compte rendu - Atelier de travail sur les statistiques migratoires* 22 juillet 2020, au Palais du Peuple.

IOM (2020) *IOM Continental Strategy for Africa 2020-2024* Geneva: International Organization for Migration.

IOM (2019) *Strategic Vision Setting a Course for IOM (2019-2023)* <https://publications.iom.int/system/files/pdf/iom-strategic-vision.pdf>

IOM DJIBOUTI MONTHLY REPORT #19 APRIL 2021 https://djibouti.un.org/sites/default/files/2021-05/IOM%20Dji_Monthly%20report%20April_ENG2021.pdf

IOM DJIBOUTI MONTHLY REPORT #19 APRIL 2021 https://djibouti.un.org/sites/default/files/2021-05/IOM%20Dji_Monthly%20report%20April_ENG2021.pdf (Consulté le 24 Aout 2021)

IOM DTM Djibouti <https://dtm.iom.int/djibouti> (Consulté le 24 Aout 2021)

IOM (n.d.) IOM Migration Governance Framework (MiGoF) https://www.iom.int/sites/default/files/about-iom/migof_brochure_a4_en.pdf (Consulté 7 Avril 2021)

IOM (2011) International Migration Law No. 25, Glossary on Migration, Geneva

IOM (2021) International Migration Law No. 34, Glossary on Migration, Geneva

GIZ (n.d.) Better Migration Management in Djibouti <https://www.giz.de/en/downloads/giz2020-en-djibouti-bmm.pdf> (Consulté le 26 mars 2021)

Maastricht Graduate School of Governance (MGSoG)(2018) *Djibouti migration profile: Study on migration routes in the East and Horn of Africa* (Maastricht).

Moran, B. 2018. "Crossroads Djibouti: The African migrants who defy Yemen's war", in *IRIN News*, 23 Mar. Available at: <https://www.irinnews.org/photo-feature/2018/03/23/crossroads-djibouti-african-migrants-who-defy-yemen-s-war>

Nations Unies Djibouti (2020) Plan de Réponse du Système des Nations Unies sur l'impact du COVID-19 à DJIBOUTI en soutien au Pacte National Solidaire. JUIN - DÉCEMBRE 2020.

Nations Unies (n.d.) *Objectifs de Développement Durable*. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/> (Consulté : le 07 Avril 2021)

La Nation (2021) *Lancement du document sur la Stratégie Nationale de la Diaspora djiboutienne* (28 Février 2021) <https://www.lanation.dj/lancement-du-document-sur-la-strategie-nationale-de-la-diaspora-djiboutienne/> (Consulté: 2 Mai 2021)

La Nation (2019) *Lancement à Djibouti du rapport 2019 sur le développement humain 22/12/2019* <https://www.lanation.dj/lancement-a-djibouti-du-rapport-2019-sur-le-developpement-humain/> (Consulté le 7 Avril 2021)

Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA). 2017. "COMESA, IOM develops capacity building tools to help MS sign protocol".

Nganawara D. (2020) *Rapport d'évaluation des données sur la migration produites par l'INSD au cours de la dernière décennie à Djibouti*. Institut National de la Statistique de Djibouti- Cellule des Etudes sur la Migration.

OHCHR (n.d.) Les droits de l'homme et la traite des êtres humains [https://www.ohchr.org/fr/Issues/Trafficking/TiP/Pages/Index.aspx#:~:text=La%20traite%20des%20%C3%AAtres%20humains%20\(ou%20traite%20des%20personnes\)%20d%C3%A9signe,exploitation%20%C3%A0%20des%20fins%20%C3%A9conomiques.](https://www.ohchr.org/fr/Issues/Trafficking/TiP/Pages/Index.aspx#:~:text=La%20traite%20des%20%C3%AAtres%20humains%20(ou%20traite%20des%20personnes)%20d%C3%A9signe,exploitation%20%C3%A0%20des%20fins%20%C3%A9conomiques.) (Consulté le 25 Aout 2021)

(OIT) Travail décent <http://www.oit.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm> (Consulté le 30 Aout 2021)

OIM (2021) *Indicateurs de Gouvernance des Migrations : La République de Djibouti* Genève : Organisation internationale pour la migration. Mars 2021

IOM (2021) *IOM Djibouti Country Strategy 2021-2024*. Geneva: International Organization for Migration.

OIM Djibouti (2021) *Rapport Mensuel #17 Février 2021* https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/OIM%20Dji_Rapport%20mensuel_FEV_FR.pdf (Consulté le 06 Avril 2021).

OIM Djibouti (2020) *Rapport de Situation de COVID-19 #3* (19 Avril 2020) https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/OIM%20Djibouti%20Sitrep_19%20avril%202020.pdf (Consulté le 06 Avril 2021).

OECD/ILO (2018), *How Immigrants Contribute to Developing Countries' Economies*, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264288737-en>

OIM Djibouti (2017) *Stratégie Pays OIM Djibouti (2017-2020)* https://publications.iom.int/system/files/pdf/iom_djibouti_strategie_2017.pdf (Consulté le 26 mars 2021)

Oladipo, T. 2015. "Why are there so many military bases in Djibouti?", in *BBC News*, 16 Jun. Available at: <https://www.bbc.com/news/world-africa-33115502>

PNUD (2020) *Rapport sur le développement humain 2020 La prochaine frontière : le développement humain et l'Anthropocène Note d'information à l'intention des pays concernant le Rapport sur le développement humain 2020 Djibouti*. http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/fr/DJI.pdf (Consulté le 07 Avril 2021)

Posada S., Deboutte D., Osman I., Rodríguez A. (2017) *Renforcer la résilience des populations rurales, urbaines et des réfugiés en situation de vulnérabilité chronique et, réduire la sous-nutrition à Djibouti (mai 2015 – janvier 2017) Une évaluation d'opération à mi-parcours du PAM Rapport D'Evaluation Provisoire*. Mandaté par le Bureau d'Evaluation du PAM Numéro du rapport : OEV/2016/008. Programme Alimentaire Mondial- DARA <https://docs.wfp.org/api/documents/72403381cf214e11925fb73b5b1968b9/download/> (Consulté : 03 Mai 2021).

PNUD (2020) *Rapport sur le développement humain 2020 La prochaine frontière : e développement humain et l'Anthropocène* http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2020_overview_french.pdf (Consulté le 07 Avril 2021)

République de Djibouti-Ministère des Affaires Sociales et des Solidarités (2019) *Stratégie Nationale de Protection Sociale (2018-2021)* Ministère des Affaires Sociales et des Solidarités.

République de Djibouti- Ministère de la Femme et des Familles (2018) *Etude sur les enfants en situation de rue dans la ville de Djibouti*, DISED- OIM -Union Européenne.

République de Djibouti/ Ministère de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Tourisme

Direction de l'Environnement et du Développement Durable *Développement des Périmètres Agropastoraux comme une Stratégie d'Adaptation au Changement Climatique pour les Communautés Rurales Pauvres de Djibouti* <http://www.environnement.dj/projet/d%3%89veloppement-des-p%3%89rim%3%88tres-agropastoraux-comme-une-strat%3%89gie-d%e2%80%99adaptation-au-changement-climatique-pour-les-communaut%3%89s-rurales-pauvres-de-djibouti> (Consulté le 12 décembre 2020).

République de Djibouti (2018) *Loi n° 003/AN/18/8 ème L du 12 avril 2018 portant Code civil.*, available at: <https://www.droit-afrique.com/uploads/Djibouti-Code-civil-2018.pdf>.

République de Djibouti (2016 a) Loi N° 159/AN/16/7ème L portant statut des réfugiés en République de Djibouti. Disponible sur www.presidence.dj/texte.php?ID=159&ID2=2017-01-05&ID3=Loi&ID4=1&ID5=2017-01-15&ID6=n

République de Djibouti (2016 b) « Loi No 133/AN/16/7ème L portant sur la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants » *Journal Officiel*. Disponible sur www.presidence.dj/texte.php?ID=133&ID2=2016-03-24&ID3=Loi&ID4=6&ID5=2016-03-31&ID6=n.

République de Djibouti (2014) Djibouti Vision 2035 (Djibouti). <https://www.ccd.dj/w2017/wp-content/uploads/2016/01/Vision-Nationale.pdf>

République de Djibouti (2015) Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2015–2019. (Djibouti).

République de Djibouti (2011) *Loi no. 111/AN/11/6ème relative à la lutte contre le financement du terrorisme* Accessible : https://menarights.org/sites/default/files/2019-11/Loi%20n%C2%B0110.AN_.11.6%C3%A8me%20L%20relative%20%C3%A0%20la%20lutte%20contre%20le%20financement%20du%20terrorisme.pdf (Consulté le 7 Avril 2021)

République de Djibouti/ Mission Permanente de la République de Djibouti auprès des Nations Unies (n.d.) *Etat des Ratifications*

République de Djibouti (2004) « Loi n°79/AN/04/5ème L Portant Code de la nationalité djiboutienne ». *Journal Officiel*. Disponible sur http://citizenshiprightsafrika.org/wp-content/uploads/2016/01/Djibouti_Portant_Code_de_la_Nationalite_79AN045eme_2004.pdf.

République de Djibouti *Décret N° 2016-148/PRE fixant les attributions des Ministères*. *Journal Officiel* <https://www.presidence.dj/texte.php?ID=2016-148&ID2=2016-06-16&ID3=D%E9cret&ID4=12&ID5=2016-06-30&ID6=n> (Consulté le 07 Avril 2021).

République de Djibouti (n.d.) Loi organique n° 1/ AN /92 relative aux élections du 29 octobre 1992 <http://aceproject.org/ero-en/regions/africa/DJ/djibouti-electoral-law-1992/view> (Consulté 7 Avril 2021)

Styan, David (2013) *Djibouti: changing influence in the Horn's strategic hub*. The Royal Institute of International Affairs, London, UK.

Union européenne (n.d.) *Le Fond Fiduciaire D'Urgence Pour L'Afrique en faveur de la Stabilité et de la Lutte contre les Causes Profondes de la Migration Irrégulière et du Phénomène des Personnes Déplacées en Afrique Document d'action pour la mise en œuvre de la fenêtre Corne de l'Afrique* T05-EUTF-HOA-DJ-41.

UN (2015) *Transforming our World: The 2030 Agenda for Sustainable Development* United Nations Available at <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/21252030%20Agenda%20for%20Sustainable%20Development%20web.pdf>

UNHCR .2018. “*Djibouti*”. Available at: <http://www.unhcr.org/djibouti.html>

The Economist. 2016. “Djibouti, the superpowers’ playground”, 9 Apr. Available at: <https://www.economist.com/middle-east-and-africa/2016/04/09/the-superpowers-playground>

UNHCR (n.d.) Glossaire <https://www.unhcr.org/fr/4ad2f5d638e.pdf> (Consulté le 30 Aout 2021)

UNHCR Djibouti <https://reporting.unhcr.org/djibouti> (Consulté le 25 Aout 2021)

U.S. Department of State. (2018). Trafficking in persons' report. Washington, D.C.: US Government Printing Office, Available online Retrieved from <https://www.state.gov/> (Consulté: 0 Mai 2021).

U.S. Department of State 2015 Djibouti TIP Report French DJIBOUTI: Liste de surveillance de la catégorie 2 https://www.justice.gov/sites/default/files/pages/attachments/2015/07/28/dos-tip_2015_d-i.pdf (Consulté: 0 Mai 2021).

World Bank. 2018. "Djibouti overview". Available at: <http://www.worldbank.org/en/country/djibouti/overview>

Annexes

Glossaire⁵⁶

Asile

Le fait pour un État d'accorder la protection sur son territoire à un ressortissant d'un autre État fuyant son pays en raison de persécutions ou de dangers graves. L'asile englobe divers éléments, dont le principe de non-refoulement, l'autorisation de demeurer sur le territoire du pays d'accueil et des normes de traitement humain (UNHCR).

« Brain gain » (gain des compétences)

Selon la perspective centrée sur le pays de destination, « brain gain » désigne l'immigration des travailleurs (hautement) qualifiés dans ce pays et l'apport positif en termes de capital humain.

Selon la perspective centrée sur le pays d'origine, ce concept renvoie aux effets positifs de l'émigration des travailleurs (hautement) qualifiés tels que la circulation des compétences (« brain circulation »), ou ces effets pour stimuler la motivation des potentiels migrants à renforcer leurs compétences et leurs qualifications. Le gain des compétences peut aussi résulter du retour des migrants dans leur pays ou leurs communautés d'origine et leur apport en termes de nouvelles connaissances, qualifications et compétences acquises durant leurs expériences migratoires (IOM 2019 : 23).

« Brain drain » (fuite des cerveaux)

Perte du capital humain au niveau d'une profession ou d'un secteur économique spécifique du fait de l'émigration des travailleurs qualifiés évoluant dans cette profession ou dans ce secteur vers un pays autre que leur pays d'origine. La fuite des cerveaux peut avoir lieu dans le contexte des migrations internes (migration des travailleurs qualifiés d'une région vers une autre à l'intérieur d'un pays et la perte du capital humain qui peut en résulter) (IOM 2019 : 22).

« Brain waste » (gaspillage des cerveaux ou des compétences)

Dans le contexte migratoire, renvoie au sous-emploi ou au chômage des travailleurs migrants qui sont dans l'impossibilité de trouver un emploi qui est en adéquation avec leur qualification et leur compétence, en raison, par exemple, de l'absence de reconnaissance de leurs diplômes et de leurs qualifications, de la nature informelle des relations de travail ou de la discrimination (IOM 2019 : 23).

Déplacement forcé

Mouvements de personnes forcées ou obligées de quitter leur domicile ou leur lieu de résidence habituelle et de se déplacer au-delà des frontières internationales (IOM 2019 : 49), souvent en raison de conflits armés ou de catastrophes naturelles.

56 Sources: IOM (2011) International Migration Law No. 25, Glossary on Migration, Geneva; IOM (2021) International Migration Law No. 34, Glossary on Migration, Geneva; UNHCR (n.d.) Glossaire <https://www.unhcr.org/fr/4ad2f5d638e.pdf> (Consulté le 30 Aout 2021) ; Wikipedia (n.d.) Child migration https://en.wikipedia.org/wiki/Child_migration (Consulté le 30 Aout 2021) ; (OIT) Travail décent <http://www.oit.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm> (Consulté le 30 Aout 2021) ; Les droits de l'homme et la traite des êtres humains [https://www.ohchr.org/fr/Issues/Trafficking/TIP/Pages/Index.aspx#:~:text=La%20traite%20des%20%C3%AAtres%20humains%20\(ou%20traite%20des%20personnes\)%20d%C3%A9signe,exploitation%20%C3%A0%20des%20fins%20%C3%A9conomiques.](https://www.ohchr.org/fr/Issues/Trafficking/TIP/Pages/Index.aspx#:~:text=La%20traite%20des%20%C3%AAtres%20humains%20(ou%20traite%20des%20personnes)%20d%C3%A9signe,exploitation%20%C3%A0%20des%20fins%20%C3%A9conomiques.) (Consulté le 25 Aout 2021)

Demandeur d'asile

Individu sollicitant la protection internationale. Dans les pays appliquant des procédures d'examen individualisées, un demandeur d'asile est un individu dont la demande d'asile n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive de la part du pays d'accueil potentiel. Tout demandeur d'asile n'est pas nécessairement reconnu comme réfugié à l'issue du processus mais tout réfugié a, dans un premier temps, été demandeur d'asile (UNHCR).

Diaspora

Migrants ou descendants de migrants dont l'identité et le sentiment d'appartenance, qu'ils soient réels ou symboliques, ont été façonnés par leur expérience et antécédents migratoires. Ils entretiennent des liens avec leurs patries, et les uns envers les autres, sur la base d'un sentiment partagé de l'histoire et d'une commune identité (IOM 2019 : 49).

Enfants non accompagnés

Enfants, au sens de l'article premier de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui ont été séparés de leurs deux parents et d'autres membres proches de leur famille et ne sont pas pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité par la loi ou la coutume. (Comité des droits de l'enfant des Nations Unies)

Gouvernance des migrations

Ensemble des normes juridiques, des lois et des réglementations, des politiques et des traditions, ainsi que des institutions (infranationales, nationales, régionales et internationales) et des processus qui déterminent et régulent la façon dont les États abordent la migration sous toutes ses formes, en prenant en compte les droits et les responsabilités et en promouvant la coopération internationale. (OIM, Cadre de Gouvernance des Migrations)

Migrant

Terme générique non défini dans le droit international qui, reflétant l'usage commun, désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale. Il englobe un certain nombre de catégories juridiques de personnes bien déterminées, comme les travailleurs migrants ; les personnes dont les types de déplacement particuliers sont juridiquement définis, comme les migrants objets d'un trafic illicite ; ainsi que celles dont le statut et les formes de déplacement ne sont pas expressément définis par le droit international, comme les étudiants internationaux. (OIM)

Migrant environnemental

Personne ou groupe de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur lieu de résidence habituelle ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur ou hors de leur pays d'origine ou de résidence habituelle (Conseil de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Migration interne

Désigne le mouvement des personnes à l'intérieur d'un État impliquant l'établissement d'une nouvelle résidence temporaire ou permanente (IOM 2019).

Migration internationale

Mouvement des personnes hors de leur lieu de résidence habituelle à travers une frontière internationale vers un pays dont ils ne sont pas ressortissants. (IOM 2019 : 113).

Migration irrégulière

Mouvement de personnes qui a lieu en dehors des lois, règlements ou accords internationaux régissant l'entrée ou la sortie de l'État d'origine, de transit ou de destination (OIM 2019 : 116).

Migrant en situation irrégulière

Personne qui franchit ou a franchi une frontière internationale sans autorisation d'entrée ou de séjour dans le pays en application de sa législation ou d'accords internationaux dont il est partie. Les Nations Unies recommandent l'usage de l'expression « migrant irrégulier » en lieu et place des termes « migrant clandestin/illégal » qui sont stigmatisants et portent atteinte à la dignité humaine (IOM 2019, 2011).

Migrant en situation régulière

Personne qui franchit ou a franchi une frontière internationale et est autorisée à entrer ou à séjourner dans un État conformément à la législation dudit État et aux accords internationaux auxquels il est partie. (adapté de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Migration de travail

Mouvement de personnes d'un État à un autre, ou à l'intérieur de leur propre pays de résidence, à des fins d'emploi (IOM 2019 : 123).

Migrant (hautement) qualifié

En général, un migrant (hautement) qualifié désigne une personne possédant un niveau d'éducation tertiaire, le plus souvent, une personne adulte ayant suivi au moins deux années d'études post-secondaires. Au sens spécifique du terme, un migrant hautement qualifié désigne une personne qui possède soit un niveau d'éducation tertiaire ou une expérience professionnelle, un niveau de qualification habituellement requis pour exercer une profession (IOM 2011 : 46).

Désigne un travailleur migrant qui, du fait de ses compétences ou qualifications, bénéficie souvent d'un traitement préférentiel concernant l'admission dans un pays de destination (est, par conséquent, soumis à moins de restrictions concernant la durée du séjour, le changement d'emploi et le regroupement familial) (IOM 2011 : 91).

Migration des travailleurs (hautement) qualifiés ou migration des compétences

Migration des personnes possédant un niveau d'éducation tertiaire ou une expérience professionnelle requise en demande dans le pays destination. La migration (hautement) qualifiée et ces conséquences ou migration des compétences sur le pays d'origine et le pays de destination continue de faire l'objet d'un débat entre les décideurs politiques et les universitaires notamment sur les conséquences de cet exode des compétences sur le développement des pays d'origine (voir le débat sur la fuite des cerveaux, le gain ou le gaspillage des compétences).

Trafic illicite des migrants

La loi 133 AN/16/7ème L portant sur la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants définit dans l'article 2. "trafic illicite de migrants" comme le fait d'assurer, afin d'en tirer directement ou indirectement un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un Etat d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet Etat.

Traite des personnes

La loi 133 AN/16/7ème L portant sur la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants définit dans l'article 1. La "traite de personnes" comme le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par l'utilisation de la menace ou l'emploi de la force, les autres formes de contrainte, l'enlèvement, la fraude, la tromperie, l'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre à des fins d'exploitation. "

Réfugié

La Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés adoptée le 28 juillet 1951 définit le réfugié comme étant une personne qui, «(...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se

trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ». (Convention relative au statut des réfugiés, Article 1 A (2)).

Désigne une personne qui répond aux critères du Statut du HCR et qui bénéficie de la protection des Nations Unies fournie par le Haut-Commissariat, qu'elle se trouve ou non dans un pays partie à la Convention relative au statut des réfugiés, 1951 ou le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés, ou si la personne a été ou non reconnue par le pays d'accueil en tant que réfugié en vertu de l'un ou l'autre de ces instruments.

Protection

Le concept de protection englobe « toutes les activités visant à obtenir le plein respect des droits des individus conformément à la lettre et à l'esprit des instruments de droit international pertinents (c'est-à-dire le droit international relatif aux droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international relatif aux réfugiés) (UNHCR).

Profil migratoire

Analyse de données précises et ventilées concernant certains ou l'ensemble des aspects du contexte national d'un pays qui sont pertinents pour la migration. Élaboré en consultation avec un large éventail de parties prenantes, il peut servir à améliorer la cohérence des politiques, à élaborer des politiques de migration fondées sur des éléments factuels et à intégrer la migration dans les plans de développement

Travail décent

« Le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes »⁵⁷ (OIT).

Vulnérabilités

Dans un contexte de migration, la vulnérabilité est la capacité limitée d'éviter, de résister, faire face ou de se remettre d'un préjudice. Cette capacité limitée est le résultat de l'interaction unique de l'individu, de la famille, de la communauté et des conditions et caractéristiques structurelles (IOM 2019 : 229).

57 (OIT) *Travail décent* <http://www.oit.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm> (Consulté le 30 Aout 2021)

Réunions de Mr. Ibrahima Amadou Dia : Consultant pour la Stratégie Migratoire

Acteur / Institution	Point focal (nom, prénom)	Contact (num tel, email)	Réunion a déjà eu lieu ? (oui/non)	Date à laquelle la réunion a eu lieu
Ministère de l'Intérieur	Moumin Ahmed Cheick, Ministre de l'Intérieur		Oui	29 Novembre 2020
Ministère de l'Intérieur	Sirag Omar Abdoukader, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur		Oui	18 Novembre et 29 Novembre 2020
Norwegian Refugee Council (NRC)	Ibtihal Abdou Ben Abdou	ibtihal.abdou@nrc.no	Oui	Lundi 14 Décembre 2020
Ministre de la Femme et de la Famille (MFF)	Ismail Mohamed Ismail, Conseiller MFF. Zam Zam Hassan Yahya Said.	Tel: 77 15 66 01 izzomed@gmail.com ismael.mohamed@famille.gouv.dj mff.service.protection@gmail.com ses@famille.gouv.dj	Oui	Dimanche 20 Décembre 2020
Police Nationale	Colonel Abdoukader Gona	abigona@yahoo.fr	Oui	Lundi 21 Décembre 2020
	Colonel, Directeur de la Police		Oui	Mercredi 13 janvier 2021 à 10 h. Mercredi 13 janvier 2021 à 9h.
Gendarmerie Nationale	Lieutenant-Colonel Houssein Nour Dalieh	housseinnour2003@yahoo.fr	Oui	Lundi 21 Décembre 2020 Mardi 29 Décembre 2020 Mardi 5 janvier 2021
Coordonnatrice Résidente Nations Unies	Barbara Manzi, Résidente Coordinatrice des NU Nicolas Guinard, Chef du Bureau de la Résidente Coordinatrice Danon Gnezale, Développement Coordination officer	manzi@un.org guinardn@un.org danon.gnezale@un.org	Oui	Jeudi 14 janvier à 10 h
UNHCR	Yohondamkoul Sakor Représentant	sakor@unhcr.org	Oui	Mardi 15 Décembre 2020

Acteur / Institution	Point focal (nom, prénom)	Contact (num tel, email)	Réunion a déjà eu lieu ? (oui/non)	Date à laquelle la réunion a eu lieu
ONARS	Faxan Moussa, Chargé de Programme Geraldine Pinauld, Consultante OIM-ONARS Saleh Mahmoud Soubaneh, Agent enregistrement et assistance directe aux migrants Roda Isman, Chargée de protection de l'enfance et du centre de Loyada	faxanmoussa@gmail.com geraldinepinauld@hotmail.com salehonars2012@gmail.com ador5258@gmail.com	Oui	Jeudi 10 Décembre 2020 Mercredi 16 Décembre 2020
Danish Refugee Council (DRC)	Williams Boisy	boisy.williams@drc.ngo	Oui	Lundi 21 Décembre 2020
Commission Nationale des Droits de l'Homme de Djibouti (CNDH-Dj)	Ouden Djibril Ousmane, SG Saleban Omar Oudin président Djibril Houffaneh Mohamed Farah Kourdou Kairdou	Président 77 81 77 91 21 34 42 17- Secrétariat 21 34 42 18- Son direct salebanoudin@gmail.com djibrilhouffaneh@gmail.com mfk11000@yahoo.fr	Oui	Mardi 5 janvier 2021
Ministère Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	Mohamed Ali Hassan, Secrétaire Général	21 35 24 71 21 33 01 02 sg@diplomatie.gouv.dj secretairegeneral.maeci@gmail.com	Oui	Mardi 12 janvier 2021 à 11h30
Ministère du Travail Chargé de la Réforme de l'Administration	Deka SG. Abdallah Ali Mouhamed. Ikram Awaleh (Directrice du Travail, Coordinatrice de la migration)	21325242 21 350497 dekabdi@outlook.fr ikramawaleh@gmail.com	Oui	Lundi 18 Janvier 2021 a 15h00
Agence Nationale de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle			Non	

Acteur / Institution	Point focal (nom, prénom)	Contact (num tel, email)	Réunion a déjà eu lieu ? (oui/non)	Date à laquelle la réunion a eu lieu
Ministère des Affaires Sociales et des Solidarités	M. Ismail	77588996 ismaelhat@gmail.com	oui	Mercredi 20 janvier 2021 à 10h dans leurs locaux
	Habib Louizi	hlouizi7@gmail.com lh.consult@yahoo.fr		
Institut National de la Statistique de Djibouti	Idriss Ali Soultan DG	idrissalison@yahoo.fr	Oui	Mercredi 6 Janvier 2021
	Omar Moussa Ali (Unité des études sur la migration au sein de l'INSD)	77878743		
	Ibrahim Sadik Abdallah (Unité des études sur la migration au sein de l'INSD)			
Garde-Côtes Djiboutienne	Lieutenant- Colonel Mohamed Adawa	Mohamad692010@hotmail.com 77828783	Oui	Lundi 11 janvier 2021
Ministère de la Justice et des Affaires pénitentiaires, chargé des Droits de l'homme	Farhya Djama Ibrahim	21 35 85 65 21 35 15 06 farhya.djama@justice.gouv.dj farhyad12@yahoo.fr	Oui	
Ministère de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie	Abdou-Razak Ahmed Idriss	77 73 45 03 a.a.idriss@gmail.com sg@economie.gouv.dj	Oui	Dimanche 10 janvier 2021 à 14h
CARITAS	Silvestro Aroslo, Directeur de Caritas		Oui	Mardi 8 Décembre 2021
	Sara Ben Rached			
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement	Mohamed Abdoukader Moussa, Ministre de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Tourisme Dini Abdallah, Secrétaire Général	21358357 gobaad@hotmail.fr dini.omar85@gmail.com	Oui	Lundi 18 janvier 2021

Acteur / Institution	Point focal (nom, prénom)	Contact (num tel, email)	Réunion a déjà eu lieu ? (oui/non)	Date à laquelle la réunion a eu lieu
Ministère de la Santé	Dr. Saleh SG, Ministère Santé Garad Mohamed, Conseiller du Ministre Noura Abdi, Directrice de coopération Idriss Fara Maguil Abdoulaye Hassane. Consultant OIM- Ministère de la Sante Omar Yabeh	garad63@yahoo.fr noura.abdi@gmail.com idfami@yahoo.fr abalassane@yahoo.fr omar.yabeh@yahoo.com	Oui	Mardi 29 Décembre 2021
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Dr. Nabil Mohamed Ahmed, Ministre de l'Enseignement Supérieur	Contact : Zahra 21351210	Oui	Lundi 1 ^{er} février 2021
Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources halieutiques	Directeur Said Khaireh	21 35 12 97 21 35 46 79 77 83 72 59	Oui	Mercredi 20 janvier 2021
UNICEF	Melva Johnson, Représentante de l'UNICEF a Djibouti	77882408	Oui	9 février 2021
PAM	Olivia Hantz, Représentante Adjointe Antoine Hauzeur, Chargé de Programme	olivia.hantz@wfp.org 77133615 antoine.hauzeur@wfp.org	Oui	Dimanche 17 janvier 2021
PNUD	Saida Ahmed Shanti Karanjit	77086327 saida.ahmed@undp.org 21 35 13 61 21 35 68 95 Shanti.karanjit@undp.org	Oui	Dimanche 10 janvier 2021
IGAD	Charles Obila, Point focal migration	Charles.Obila@igad.int lkram.dirie@igad.int	Oui	Jeudi 21 janvier 2021
Force des Armées Djiboutiennes			Non	
Ambassade de la Somalie			Non	
Ambassade de l'Ethiopie		21350718	Non	

Acteur / Institution	Point focal (nom, prénom)	Contact (num tel, email)	Réunion a déjà eu lieu ? (oui/non)	Date à laquelle la réunion a eu lieu
Ambassade du Yémen			Non	
Ambassade de l'Erythrée			Non	
Union Européenne	Cécile LEVECQ, Chargée de Programme Bernard Francois, Chef de coopération Fabrice Basile, Chef de Section Politique Presse et Information	Cecile.LEVECQ@eeas.europa.eu Tél. : +253 21 32 44 40 – extension 207 Bernard.FRANCOIS@eeas.europa.eu fabrice.basile@eeas.europa.eu	Oui	Lundi 11 février 2021
Ambassade des Etats-Unies	Shaleen Brunsdale, Political Officer Omar H. Awaleh	+253 7760 6079 brunsdales@state.gov 77659502 awalehoh@state.gov	Oui	Mardi 19 janvier 2021
ONUSIDA	Farah-Had Hassan, Directeur pays	hassanfarahf@unaids.org	Oui	Jeudi 14 janvier 2021
OMS	Ahmed Zouiten, Représentant OMS	zouitena@who.int	oui	Jeudi 14 janvier 2021
Ambassade de France	Stéphane Galet, Conseiller de coopération et d'action culturelle Etienne Provost, Directeur de l'Institut Français de Djibouti	stephane.galet@diplomatie.gouv.fr etienne.provost@diplomatie.gouv.fr	Oui	Mardi 19 janvier 2021
CICR	Souban Osman Abrar Moustapha Mohamed Barkad Adjoint du Bureau	21352611 77247934 mbarakat@icrc.org	Oui	Mardi 26 janvier 2021
Banque Centrale de Djibouti	Ahmed Osman, Gouverneur de la Banque Centrale de Djibouti Dr. Abderahmane, Chef de Division des Statistiques	21352751	Oui	Dimanche 31 janvier 2021

Acteur / Institution	Point focal (nom, prénom)	Contact (num tel, email)	Réunion a déjà eu lieu ? (oui/non)	Date à laquelle la réunion a eu lieu
Préfet d'OBOCK	Ali Mohamed Maki, Préfet adjoint du Préfet d'Obock Mohamed Awad Mohamed	77820670 ecobachelor@gmail.com 77688591	Oui	Jeudi 4 février 2021
Préfet de Tadjourah	Saleh Hamadou Ali, Préfet Adjoint Tadjourah	salehamadouali@yahoo.com Tel : 77621716	Oui	3 février 2021
Banque Mondiale	Boubacar-Sid Barry Nagad Khaireh Allaleh	nallaleh@worldbank.org	Oui	15 février 2021
Préfet de Dikhil	Avec le préfet	77245799	Oui	16 février 2021
Préfet de Ali sabieh	Avec le préfet adjoint Kader	77855571	Oui	Mardi 16 février 2021



Stratégie Nationale pour les Migrations



Préparé par
Ibrahima Amadou Dia
Consultant International en Migration



Ministère de l'Intérieur

